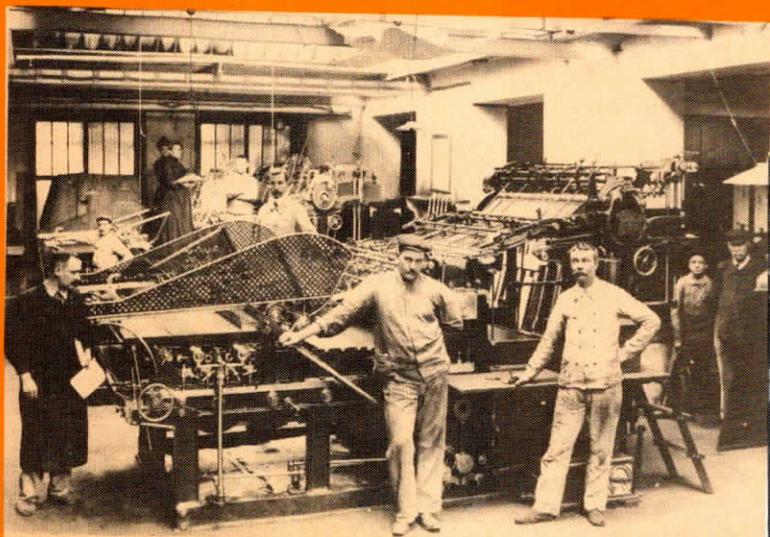


L'ÉDUCATION

hebdo



**il y a
cent ans :**

**la liberté
de la
presse**

Harrap Weis Mattutat Harrap Compact. Harrap Mini

NOUVEAU

Le conseil de Paull Harrap directeur général de Harrap à Londres

« Savez-vous pourquoi Harrap est considéré comme «la Bible des dictionnaires bilingues»? Tout simplement parce que tous nos dictionnaires sont, avant tout, **authentiques**. Créés à Londres, nos dictionnaires d'anglais ont été conçus par des lexicographes britanniques. Pour nos dictionnaires d'allemand, le célèbre Weis Mattutat et les deux nouveautés: Harrap Compact et Harrap Mini, nous avons donc tout naturellement fait appel à la célèbre maison d'édition allemande Klett. Elaborés par des Allemands, ils sont **authentiquement allemands**. Je vous recommande donc vivement nos trois dictionnaires d'allemand. »

HARRAP WEIS MATTUTAT 160 000 mots et locutions 1301 pp 243 x 180 mm PCB H.T. 101.64	HARRAP COMPACT 75 000 mots et locutions 1238 pp 177 x 115 mm PCB H.T. 40.65
--	--

HARRAP MINI 35 000 mots et locutions
721 pp 112 x 82 mm PCB H.T. 11.91
Dictionnaires français/allemands allemands/français
Cartonnés

HARRAP

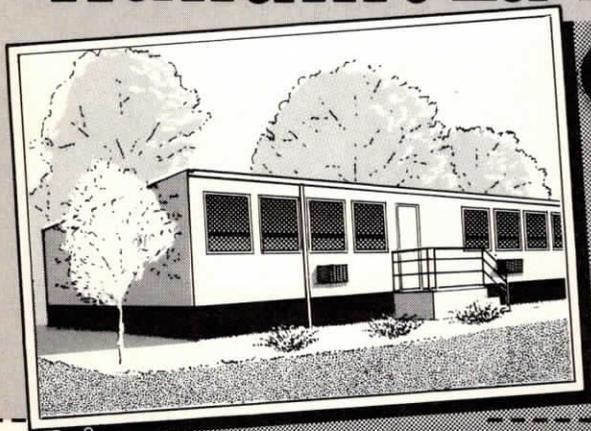
« La Bible des dictionnaires bilingues »

London · Paris · Stuttgart



Besoin de locaux modulables?

Hallam: La réponse rapide et économique.



BON A DÉCOUPER

NOM SOCIÉTÉ

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL TÉL

souhaite recevoir :

une documentation sur les constructions HALLAM

la visite d'un attaché commercial HALLAM

Renvoyez ce bon à : HALLAM/OCIC FRANCE, 80, av. de la Grande-Armée, 75017 PARIS.
Tél. (1) 574.23.19 - Télex 660 261

Les LINPAC d'HALLAM, ce sont des constructions préfabriquées, entièrement équipées (éclairage, chauffage, revêtement de sol) et parfaitement modulables pour réaliser d'un seul tenant des ensembles aux dimensions les plus variées, de quelques m² à quelques milliers.

Installés à raison de 3 à 4 par jour, sur un sol sommairement préparé, en vente ou en location, ils suivent au plus près l'évolution de vos besoins en locaux.

Pour en savoir plus, renvoyez le coupon ci-dessous en précisant votre demande.



E. 6/81 L

Hallam

HALLAM NORD

n° 460 / 11 juin 1981

hebdomadaire

- 2 en attendant le 21 juin, par Maurice Guillot
 2 les parents du changement ?, par Nicole Gauthier
 4 défilé dans l'antichambre, par Michaëla Bobasch
 6 André Henry : grandes lignes et priorités

éducations

- 8 la presse dans l'école ; le journal, outil pédagogique, par Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier et Maurice Guillot
 14 vous avez la parole : courrier des lecteurs

à votre service

- 15 « la République nous enseigne »
 16 pédagogie quotidienne : reconstitution de l'habitat, par Patrick Léger
 18 documentation : au hasard des rayons, par Christian Cousin, Yves Guyot et François Mariet

- 20 textes officiels : ouvertures de « sections internationales », par René Guy
 20 au B.O.
 21 agenda

réflexions

- 24 cent ans de liberté, par Jean-Pierre Vélis
 25 les tribulations d'une liberté, par Guy Carcassonne
 26 peut-on appliquer l'ordonnance de 1944 ?
 29 un droit inadapté aux nouveaux médias, par Jean C. Texier
 31 la presse audiovisuelle existe-elle ?, par Jean-François Lacan
 33 il y a vingt-trois ans déjà, extrait d'un texte de Jean Guignebert

35 mots croisés

photos — couverture : CAP/Viollet, Carlos Santos/Rapho ; p. 23 et 24 : Roger-Viollet ; p. 30 : AFP ; p. 32 : Michel Bénichou/Rapho.

éducation

fondée en 1945
 par Gustave Monod et Louis Cros

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges; le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérent à titre individuel.

direction

directeur : André Lichnerowicz ; administrateur délégué : Léon Silvéreano.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis ; conseiller pédagogique : Louis Porcher ; secrétariat de rédaction-maquette : Suzanne Adelle, Michel Bonnemayre ; Informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William

Grossin, Yves Guyot, Geneviève Lefort, François Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz agenda ; lettres, arts, spectacles : Bernard Blanc, Jacques Chevalier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Leubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; correspondants : Elisabeth de Blas, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sénéca ; dessinateur : François Castan.

publicité - développement

Martine Cadas, Odette Garon, François Silvaln

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevalier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay. membres : Lazine Bergeret, Jean-Louis Cré-

mieux-Brilhac, Irène Dupoux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracie, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

rédaction, publicité, annonces

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
 Tél. : 266-69-20/21/67

abonnements

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris
 Tél. : 508-24-26

le numéro : 5 F ; numéro spécial : 7 F ;
 abonnement annuel : France 120 F, étranger 150 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 2,80 F en timbres.

en attendant le 21 juin

Il n'aura pas fallu un mois pour que les problèmes d'éducation, pratiquement absents de la campagne de l'élection présidentielle, refassent surface et reviennent avec force contraindre les nouveaux responsables, y compris le Premier ministre Pierre Mauroy, à les reprendre en compte dans les discours et les déclarations. A plus forte raison sur le terrain des élections législatives où l'éducation ne peut être esquivée, parce qu'elle concerne peu ou prou au moins les deux tiers du corps électoral si ce n'est plus et que, sur ce terrain-là, les attentes et les susceptibilités locales sont plus que jamais sensibilisées.

L'exploration des dossiers de la rue de Grenelle n'a guère laissé de répit à Alain Savary et la cadence des consultations comme celle des déclarations, voire des premières décisions, prouvent s'il en est besoin qu'il s'agit bien d'un ministère-clé dont les responsabilités ne sont pas de tout repos, et dont enseignants et parents guettent chaque mot, chaque geste.

Qu'il s'agisse de la remise en cause du calendrier scolaire, de l'abrogation de la circulaire sur les chefs d'établissement, de l'arrêt des suppressions de postes, du réexamen des fermetures de classes — pour lesquelles le ministère précise que cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas —, de l'arrêt des mesures concernant les « mis à disposition », du « gel » momentané de l'équipement informatique — quelle liste en si peu de temps ! —, les deux grands problèmes qui agitent l'opinion sont indubitablement ceux de l'enseignement privé et de la participation des parents.

En ce qui concerne le premier, on voit bien, dans l'enjeu électoral de cette quinzaine, où les tenants du pouvoir d'hier veulent le situer : sur le terrain des libertés. Il a fallu que Pierre Mauroy s'en mêle pour rappeler cette affirmation de François Mitterrand à propos de la mise en place d'un grand service public, unifié et laïque, de l'Education nationale « qui sera négociée sans spoliation ni monopole » et qui respectera strictement les contrats conclus. Mais il est vrai qu'entre les engagements pris d'une part et les assurances données d'autre part, il faudra rapidement un peu plus de clarté quant à la compatibilité des uns et des autres.

La participation des parents, que les fédérations qui viennent de tenir leurs congrès brandissent avec acharnement, ne s'accordera vraisemblablement pas de trêve estivale. En effet, Alain Savary la conçoit dans la formation scolaire même, et, comme pour mieux confirmer cette position, son représentant à la Conférence des ministres européens de l'Education — qui vient de s'achever à Lisbonne —, en faisant allusion à une scolarité en maternelle de tous les enfants de deux ans, a souhaité voir une participation des familles « non seulement aux problèmes de la vie de l'école, mais aussi à l'ensemble de son action éducative ». Conception face à laquelle Guy Georges, secrétaire général du SNI-PEGC, oppose la ligne que tient obstinément son syndicat : « A chacun son métier... »

Est-ce à dire qu'au-delà des débats politiques, ou certains veulent ranger celui de l'enseignement privé par exemple, d'autres problèmes risquent de se fixer avec entêtement malgré le « changement » ? Croire que tout peut être réglé par un coup de scrutin serait faire preuve d'utopie. Ce qui apparaît évident, en tout cas, c'est que si les résultats du 21 juin apportent définitivement le climat souhaité d'authentique concertation, celle-ci ne pourra plus se dissocier de la participation.

Maurice Guillot

du cha

RELATIONS avec les enseignants, laïcité, orientation, enfin contenus de l'enseignement ont été principalement au centre des débats. Regroupant 945 211 adhérents (contre un million en 1980), la FCPE est la plus importante fédération de parents d'élèves. Traditionnellement engagée à gauche, proche des syndicats d'enseignants — mais plus spécialement du SNI-PEGC —, elle apparaît, à l'heure du changement, comme l'interlocuteur privilégié du nouveau pouvoir. La liste des revendications est longue ; demain, une grande partie de ces questions seront examinées avec le ministère de l'Education nationale. Problèmes quantitatifs tout d'abord : arrêt des suppressions de classes, création de postes en maternelle, primaire et secondaire, mise en place de transports scolaires gratuits, etc. Mais aussi qualitatifs et, fondamentalement, plus politiques : lutte contre l'échec

les parents engagement ?

Un mois après l'élection présidentielle et deux semaines avant les législatives, s'est tenu à Saint-Etienne le XXXV^e Congrès de la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE, fédération Andrieu).

Si, le 10 mai, les parents ont salué la victoire de François Mitterrand, leur satisfaction paraît entachée d'une certaine perplexité : entre la crainte de céder à la tentation de tout demander tout de suite et celle de ne pas être assez exigeants, ils ont, pendant les trois jours du congrès, adopté une prudente modération, tout en faisant le solde de tout compte du précédent ministère de l'Education.

scolaire, contre la ségrégation sociale et le rejet du système scolaire de jeunes sans formation, contre l'orientation précoce et, surtout, lutte pour la laïcité, leitmotiv du congrès de Saint-Etienne.

Soulagés, mais sans enthousiasme excessif, les parents ont donc adopté à 66,38 % le rapport d'activité (22,42 % contre et 11,2 % d'abstentions ; en 1980, il avait été adopté par 61,11 % des voix contre 24,55 %). Nul doute que la situation politique nouvelle ait permis cet essor... même si, ainsi que le président de la FCPE, Jean Andrieu, l'a souligné à plusieurs reprises, avec beaucoup d'autres militants, « la FCPE ne peut pas devenir la fédération-maison d'un gouvernement de gauche ; l'indépendance fédérale n'est pas négociable et l'exigence laïque ne se brade pas ». En bref, la fédération Andrieu ne veut pas être pour Alain Savary, nouveau ministre de

l'Education nationale, ce que la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) de Jean-Marie Schléret était pour Christian Beullac.

Se réjouir, sans claironner ; écouter attentivement mais agir ; vouloir bâtir l'école de demain, mais en tenant compte des réalités d'aujourd'hui ; continuer à poser les revendications, mais sans tout exiger dans l'immédiat : ainsi se pose, au lendemain du 10 mai, une action nouvelle pour la FCPE. Mais puisque les élections législatives sont proches, puisque l'école, et surtout l'enseignement privé a été mis par l'ancienne majorité au centre de la campagne électorale, les cinq cents délégués parents d'élèves ont voulu être prudents et mesurés ; les militants du terrain étaient, d'ailleurs, beaucoup plus revendicatifs et virulents que leurs représentants nationaux... Ils ont été soucieux également de jeter les

bases d'un avenir, même lointain : demain la concertation, explique Jean Andrieu, mais après-demain peut-être la lutte pour la préservation des acquis. Car, citant Bertolt Brecht, il a rappelé que « *le ventre est encore fécond qui a produit la bête immonde...* » que les adversaires politiques d'hier sont encore ceux d'aujourd'hui. Et le président de la FCPE, qui n'a pas peur des formules, a salué l'arrivée « *d'un vrai printemps laïque d'innovation et d'invention* » : « *A l'issue de ce congrès de l'an I, soyons les soldats de l'an II d'une nouvelle école.* »

Puisque les temps sont à l'unité de la gauche retrouvée, l'un des leaders, traditionnellement ouvertement opposé à la direction de la fédération, Christian Roulette, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a eu un discours apaisant. Notant le « *ton manifestement nouveau du congrès* », il a appelé à oublier le passé, à dépasser

ser les querelles anciennes et à préparer en commun un avenir nouveau : « L'heure n'est pas à se déchirer. Nous ne voulons pas nous tromper de congrès en s'attardant sur le passé. Le 10 mai, c'est la victoire de toute la fédération... »

Les jalons étaient posés pour une réflexion sur la nature de cette école nouvelle et les modalités de sa mise en place. Car il y a manifestement une chance à saisir, et c'est maintenant qu'il faut s'en emparer. Le projet d'école, projet éducatif de la FCPE, reste une base de discussion et fixe les grandes lignes de revendication de la fédération ; mais il faut aller plus loin.

Beaucoup d'appels à l'imagination et à l'innovation ont été lancés pendant le congrès. Malheureusement, l'une et l'autre semblent avoir manqué, comme si les parents n'osaient pas émettre de nouvelles propositions, comme s'ils ne croyaient pas le dialogue et le débat devenus possibles, comme si, enfin, vingt-trois ans d'opposition et de revendications envers une majorité hostile les avaient rendus stériles et laissés sur la défensive.

L'un des débats les plus importants cette année a été celui sur la laïcité. Revenant sur le ton tranché du congrès d'Albi, en 1977, où Jean Cornec avait vigoureusement relancé la guerre scolaire, les parents laïques ont été plus modestes. Ils ont, au cours d'une journée de débats en commission, discuté de l'avenir du service public et, corollairement, de celui des écoles privées. Confrontés à des réalités scolaires difficiles (comme en Bretagne ou en Vendée par exemple, où l'enseignement privé est vivace alors que le secteur public a, au fil des ans, abandonné le terrain) mais différentes (les représentants des grandes zones urbaines ont plutôt critiqué l'absence de laïcité dans les programmes et l'orientation), les congressistes ont demandé l'ouverture de négociations avec le gouvernement pour aboutir, à terme, à la nationalisation de l'enseignement et l'abrogation des lois anti-laïques, avec la priorité mise, dès la prochaine rentrée, sur le service public (ouverture d'une école publique dans les villages où il n'existe qu'une école privée ; inter-

diction d'ouvrir, dans les établissements privés sous contrat, des classes refusées dans l'enseignement public, transformation des centres de formation d'apprentis en LEP, etc.). La direction de la FCPE se propose, dans la prochaine législature, d'offrir un cadre nouveau à l'enseignement public. Mais point de déclaration des militants purs et durs de la laïcité adoptant une position maximaliste sur cette question.

Deuxième thème largement au centre du débat : les relations avec les enseignants. En 1972, le colloque du CNAL (Comité national d'action laïque, regroupant, outre la FCPE, le SNI-PEGC, la FEN, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'Éducation nationale) se prononçait pour une gestion tripartite de l'enseignement. Ce qui veut dire, concrètement, des relations plus serrées avec des enseignants traditionnellement enclins à considérer leur classe comme une chasse gardée. Le débat, relancé avec vigueur depuis le 10 mai puisqu'il s'agit de « bâtir une nouvelle école », a connu un rebondissement quarante-huit heures avant l'ouverture du congrès quand le secrétaire général du SNI-PEGC, Guy Georges, a déclaré à l'Agence centrale de presse (ACP) : « Nous sommes toujours prêts à expliquer aux parents, individuellement, de quelle manière nous travaillons avec leurs enfants. Quant à discuter des programmes, des contenus et des méthodes avec une organisation, il n'en est pas question. » La réponse des parents d'élèves, fussent-ils les interlocuteurs privilégiés du SNI-PEGC, ne s'est pas fait attendre. Le congrès a lancé un appel aux enseignants, annexé à la résolution générale, adoptée par 88 % des mandats : « Les parents ont agi et agissent aux côtés des enseignants et des autres personnels de l'Éducation nationale pour dégager des moyens nouveaux, pour améliorer l'école afin d'assurer la réussite scolaire de tous les enfants. Ils estiment que cette collaboration ne doit pas se limiter aux seules démarches revendicatives. Ils désirent une participation accrue à l'élaboration d'une nouvelle politi-

que d'éducation et souhaitent que les enseignants fassent clairement connaître, dès le début de l'année scolaire, leurs intentions pédagogiques. La présentation de leurs objectifs permettrait [...] aux parents de comprendre le projet pédagogique du maître ou du professeur et de contribuer à sa réussite. »

Si, effectivement, des temps nouveaux s'ouvrent pour l'école, il est primordial qu'ils passent par là... Mais c'est surtout, avant tout, une question de mentalité et d'état d'esprit. Les parents d'élèves ne doivent pas s'arrêter de réfléchir et de

défilé dans l'an

Les choses n'ont pas traîné. Dès le 2 juin, Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, a entrepris les consultations avec les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves. A la sortie de ces entretiens, qui se sont déroulés de l'avis de tous dans « une atmosphère franche, un climat positif et décontracté », les responsables de ces organisations ont indiqué ce qu'ils comptaient trouver dans la hotte du nouveau ministre.

débattre : sur le nouveau projet d'école certes, sur l'avenir de la laïcité aussi, mais encore sur les voies que doit prendre une nouvelle politique éducative, en liaison avec les secteurs économiques et sociaux, sur l'enseignement technique, laissé pour compte de tout le système scolaire, sur l'ouverture de l'école sur la vie, formule galvaudée avant d'avoir été réalisée, sur un pluralisme réel, etc. S'ils ne veulent, effectivement, pas faire partie d'une « PEEP de gauche », ils devront se situer à l'avant-garde de la réflexion.

Mais pour cette première prise

de contact, ces premières retrouvailles de l'après-10 mai, les parents d'élèves ont surtout balbutié. Ils ne devront pas céder à la facilité d'approuver, excuser et justifier à l'avance le nouveau gouvernement. C'est le pari de la FCPE qui doit dès aujourd'hui trouver une orientation nouvelle, un ton neuf, et en profiter pour s'enrichir et se consolider. Les « soldats de l'an II » n'ont peut-être pas encore bien compris leur nouveau rôle et se sentent étonnés d'être aussi vite investis de cette nouvelle mission...

Nicole Gauthier

souhaite que ces créations permettent la mutation des vingt mille professeurs titulaires qui en ont fait la demande. Le SNES est pour l'instant le seul à suggérer « la création de postes de titulaires-remplaçants dans les grandes disciplines et les zones les plus denses, par le biais des crédits de remplacement qu'il suffit de transformer en postes ». Les syndicats du secondaire (SNES et SNALC) ont abordé le problème des modalités de recrutement des enseignants. Le SNES demande dès cette année le doublement du nombre des postes mis aux concours du CAPES et de l'agrégation (trois mille trois cents actuellement). Plus modeste, le SNALC souhaite quant à lui la mise au concours en 1982 de mille six cent postes aux CAPES et CAPET (et deux mille cent en 1983), et de trois mille cinq cents postes à l'agrégation (quatre mille cinq cents en 1983)...

Mais ces enseignants, il faut les former. Le SNES propose que « soient regroupés dès la rentrée prochaine, tous les moyens de formation et tous les formateurs pour la mise en place unifiée de centres de formation des maîtres du second degré ». De son côté, le SNI-PEGC désire un bilan des deux premières années de la nouvelle formation des instituteurs. Les syndicats sont unanimes pour réclamer la résorption de l'auxiliaire et la titularisation des auxiliaires, en particulier dans l'enseignement technique où ces derniers constituent près de 25 % de l'effectif.

Enfin, chacun aspire, bien sûr, à une revalorisation de la fonction enseignante. Chaque syndicat plaide pour les siens : le SNI-PEGC pour les instituteurs et le PEGC, le SNES et le SNALC pour les professeurs du second degré, le SNETP-CGT et le SNETAA-FEN pour les enseignants de LEP. Le SNES, le SNC et le SGEN-CFDT veulent une amélioration des conditions de travail des personnels, mais ils la voient de manière différente : abaissement des maxima de service (SNES), dix-huit heures hebdomadaires pour tous les professeurs de collège (SNC), réduction de la durée du travail pour les ouvriers professionnels des col-

tichambre

DU COTE des enseignants, on relève une vingtaine de rubriques revendicatives que l'on peut classer selon trois grands axes. Tout d'abord, les grands thèmes communs à tous les syndicats, qui reviennent comme un leitmotiv : baisse des effectifs dans les classes et dédoublements, ce qui nécessite la création de postes, le recrutement et la formation d'enseignants, avec, comme corollaire, la résorption de l'auxiliaire (arrêt du recrutement, maintien de l'emploi et titularisation des auxiliaires). A cela s'ajoute la revalorisation de la fonction enseignante, l'amélioration des conditions de travail et la création de droits et de pouvoirs nouveaux pour les personnels, dans un cadre décentralisé. Viennent ensuite les revendications spécifiques aux différents secteurs : enseignement technique et formation professionnelle des jeunes, avenir

des collèges, nouvelles classes de seconde et universités. Enfin, il y a les questions annexes évoquées par certains mais pas par tous, qui vont de la carte et du calendrier scolaire à l'EPS en passant par la médecine scolaire et la situation des personnels à l'étranger.

La réduction des effectifs est réclamée par la plupart des syndicats, aussi bien le SGEN-CFDT (pas plus de trente élèves par classe dans l'enseignement pré-élémentaire et de vingt-cinq dans les sections de CAP et de BEP des LEP, ainsi qu'en seconde) que par le SNES (vingt-cinq élèves en seconde) ou le SNETAA-FEN (vingt-quatre élèves dans les LEP). Qui dit diminution des effectifs, dit aussi davantage d'enseignants, donc créations de postes. Le SGEN en demande sept mille pour la rentrée prochaine dans le second cycle, et le SNES, sans annoncer de chiffre,

lèges et lycées et les personnels des CROUS (SGEN). Enfin, quatre organisations demandent « la création de droits et de pouvoirs nouveaux » qui consisteraient en « moyens supplémentaires pour exercer le droit syndical » (SNES et SNC), « participation des enseignants à l'élaboration du projet éducatif » (SNETP-CGT) ; pour le SGEN-CFDT, ces droits ne se limiteraient pas aux seuls enseignants, mais s'étendraient aussi aux usagers : jeunes, parents d'élèves, collectivités locales. Ce syndicat souhaite également « la prise en compte des réalités régionales » et suggère notamment « la mise à la disposition des autorités administratives et locales de l'ensemble des moyens disponibles » ce qui permettrait la mise en place de « zones d'éducation prioritaires ».

Décentralisation donc, qui est aussi réclamée par le SNI-PEGC (examiner les conséquences de la loi sur les collectivités locales pour l'Education nationale), la FEN (ouverture d'une concertation sur la décentralisation, retour à une réelle responsabilité des inspecteurs d'académie et nécessité de repenser le rôle des recteurs pour une gestion plus souple et plus efficace) et le SNC (création auprès de chaque recteur d'un comité technique paritaire compétent pour l'ensemble des problèmes des collèges).

Sur le plan des différents ordres d'enseignement, l'avenir des collèges et les nouvelles classes de seconde sont les deux questions qui font problème. Le SNI, le SGEN, le SNES et le SNALC s'interrogent sur l'avenir du collège et demandent un bilan de la réforme du premier cycle. Le SNC réclame pour sa part un collège autonome avec un corps de professeurs spécifiques. La plupart des syndicats concernés s'accordent sur le fait que les nouvelles secondes différenciées doivent entrer en vigueur à la rentrée sous peine d'une désorganisation préjudiciable aux élèves. Mais tous réclament des moyens spécifiques pour y réduire les effectifs et permettre des dédoublements. Le SNALC souhaite « un bilan objectif à la fin de l'année prochaine ».

Quant aux deux syndicats de l'enseignement technique, ils s'accordent sur certains points : la nécessité de permettre à chaque jeune de sortir de l'école avec une formation professionnelle (exclusivité de la formation initiale pour les LEP) et donc celle de donner des moyens aux LEP en ouvrant de nouvelles sections (le SNETP-CGT demande l'ouverture de cent mille sections, tandis que le SNETAA-FEN préfère parler de la création de quatre cent mille places). Les deux syndicats demandent le recrutement de professeurs de LEP et l'attribution de crédits de fonctionnement et d'équipement des établissements techniques. Le SNETAA-FEN réclame en outre une augmentation des bourses et la gratuité des manuels et des transports scolaires pour les élèves des LEP, ainsi que la mise en place d'un dispositif de retraite anticipée pour éviter aux enseignants proches de la retraite d'avoir à se recycler et permettre ainsi la rénovation pédagogique indispensable. Le SNETP-CGT demande, quant à lui, la participation des personnels à la définition des programmes et contenus d'enseignement. A noter le désaccord entre ces deux syndicats concu-

rents à propos des séquences éducatives en entreprise : le SNETP-CGT y est hostile tandis que le SNETAA-FEN est favorable à leur maintien et à leur extension.

Autres problèmes évoqués au cours de ces entretiens : le calendrier scolaire (FEN et SNI-PEGC demandent la réouverture du dossier ; SNES et SNALC veulent le rétablissement d'un calendrier national) (1), la carte scolaire (SNI-PEGC) et les universités (le SGEN-CFDT attend le réexamen des habilitations, l'abrogation du décret Imbert concernant les étudiants étrangers, et la garantie de réemploi des assistants non titulaires et des vacataires). La FEN réclame en outre un retour à l'Education nationale des services médico-sociaux et de santé, et la création d'une direction de l'Education spécialisée chargée d'élaborer une politique de l'EPS.

Du côté des parents, deux fédérations (la FCPE et la PEEP) ont exposé au ministre leurs préoccupations : carte scolaire et aide aux familles dès la rentrée pour la FCPE, abaissement des effectifs dans le primaire avec création d'un poste supplémentaire par école de

André Henry : grandes lignes et

« La création du ministère du Temps libre, voulue par le président de la République et le Premier ministre, traduit essentiellement une ambition et une volonté politiques. Une ambition : celle d'aider la masse des Français à maîtriser leur vie, non pas à la subir, à créer le temps, non pas à le « tuer ». Une volonté : répondre aux aspirations profondes de tous les travailleurs qui espèrent que le changement leur permettra de prendre des vacances, et les conduira surtout à mieux dominer les contraintes et les obligations de leur travail pour vivre pleinement le temps libre dont ils disposent, ou le temps libéré dont ils disposeront » a déclaré André Henry, nouveau ministre, au cours d'une première conférence de presse. Se voulant également « ministre de la concertation et du dialogue, non celui du temps perdu ou des illusions envolées », sans entrer dans des détails encore trop précis, sans connaître non plus aujourd'hui les moyens qui vont lui être alloués, il a tracé les grandes lignes de son action : s'occuper activement du temps libéré par la future semaine de trente-cinq heures et par la cinquième semaine de congés payés, et amener les travailleurs à mieux préparer leur retraite.

plus de cinq classes, augmentation du nombre de GAPP et bilan du collège unique pour la PEEP. Les deux organisations ont abordé le problème de la classe de seconde et réclamé des moyens budgétaires.

Mais les convergences s'arrêtent là. Si les centres d'intérêt sont les mêmes, les options fondamentales divergent. Ainsi, toutes deux sont favorables à la pré-scolarisation des enfants de deux ans, mais pour Jean Andrieu (FCPE) celle-ci doit avoir lieu à la maternelle, tandis que Jean-Marie Schléret (PEEP) préconise une structure intermédiaire entre l'école et la crèche. De même pour la participation des parents. Jean-Marie Schléret, soucieux de ne pas limiter celle-ci aux questions péri-scolaires, veut « associer les familles à la définition des objectifs éducatifs et pédagogiques » (2). « Ce n'est pas sérieux » rétorque Jean Andrieu qui ne s'estime pas compétent pour discuter des techniques pédagogiques et aspire seulement au « droit à l'information ». Selon Jean-Marie Schléret, le ministre pencherait en faveur d'une « participation des parents à la formation des élèves ». Différence de sensibilité également. A la sortie de l'entretien, Jean

Andrieu avait le sentiment d'« un ballon d'oxygène » à la perspective d'une rentrée « où l'on pourra enfin respirer ». Jean-Marie Schléret, lui, insiste sur « l'attitude critique de défenseur du droit des usagers » qui continuera d'être celle de la PEEP.

Nous assistons là à une véritable avalanche. Chacun a remis qui son memorandum, qui son cahier de doléances, et le ministre devra faire face à pléthore de revendications. Si beaucoup d'entre elles vont dans le même sens pour des mesures concrètes et immédiates, certaines sont cependant contradictoires car les projets d'école et conceptions pédagogiques divergent, et les intérêts ne sont pas les mêmes selon que l'on est PEGC, certifié ou agrégé. En outre, chacun a, dans une optique résolument corporatiste, fâcheusement tendance à prêcher pour son saint. On ne peut que dire : bon courage, Monsieur le ministre !

Michaëla Bobasch

(1) Du 14 juillet au 1^{er} octobre pour le SNALC.

(2) Cf. l'éducation n° 459 du 4 juin 1981.

priorités

Il se propose, dans l'immédiat, de mettre l'accent sur quatre grands secteurs : la jeunesse, les sports, le loisir social et le tourisme, enfin l'éducation permanente et populaire. André Henry, Edwige Avice, ministre chargée de la Jeunesse et des Sports, et François Abadie, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, vont, dans leurs secteurs respectifs mais en travaillant ensemble, s'atteler à ces tâches.

Pour atteindre ces buts, le ministre du Temps libre souhaite impliquer les collectivités locales, départementales et régionales, toutes « les entités culturelles régionales », enfin tout le secteur associatif (« dont il faudra reconnaître l'utilité sociale »), le mouvement coopératif et mutualiste.

Le Conseil des ministres du 10 juin a examiné ces propositions qui constituent « la philosophie profonde des actions que nous comptons mener ». Mais une telle politique ne peut, effectivement, qu'aller de pair avec de nouvelles conditions sociales et ce n'est qu'en liaison avec l'ensemble des autres ministères qu'André Henry pourra conduire son action.

N. G.



Pour vos kermesses :

- articles pour fêtes
- lots pour tombola
- coiffures
- articles de cotillon

Pour les colonies de vacances :

- matériel pour travaux manuels
- jeux et jouets de plein air

CATALOGUES
GRATUITS SUR DEMANDE

EXPEDITIONS POUR TOUS PAYS



LES EDITIONS DU
cep
BEAUJOLAIS
BP 441

69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

TEL. (74) 65-04-30



DEMANDEZ
LE PETIT LIVRE JAUNE
DES VACANCES VERTES

- Une semaine à l'hôtel à partir de 320 F.
- Une semaine en camping à partir de 100 F.
- Stages sportifs (canoë, tennis...) à partir de 550 F la semaine.
- Randonnées à pied, à cheval ou à vélo à partir de 735 F.
- Location d'ânes, de chevaux et de roulottes à partir de 110 F la journée.
- Stages écologiques.
- Week-end gastronomiques.

Bon à retourner à :

LOISIRS-ACCUEIL DANS LE LOT
53, rue Bourseul, 46000 CAHORS
Tél. : (65) 35-67-01

Nom
Adresse

En cette année du centenaire des lois sur la liberté de la presse (voir notre dossier page 23), il faut bien constater que la presse n'est pas encore en totale liberté dans l'école... en tant qu'outil pédagogique s'entend. Ces dernières années, c'est vrai, la presse à l'école a eu diverses fortunes, des engouements subits, une ouverture officielle, mais elle a été aussi l'objet de beaucoup de doute et de suspiscion, parfois même de rejet pur et simple. Pas toujours de la part des enseignants d'ailleurs, dont un grand nombre utilisaient la presse bien avant que des recommandations officielles n'entrebâillent les portes des écoles, collèges et lycées, mais beaucoup plus, finalement, de la part de parents d'élèves qui, tout en réclamant avec force une école ouverte sur la vie, voyaient avec la presse l'entrée de la « politique » à l'école.

Faut-il remonter à Célestin Freinet pour évoquer le journal, et par là l'information, comme outil pédagogique ? Des francs-tireurs (sans jeu de mots), il y en eut toujours ici et là, sans oublier tous ceux qui œuvraient — et souvent continuent à le faire — dans le secret de leur classe, en veillant surtout à ne pas se faire remarquer — surtout par la presse locale — au risque de s'attirer les foudres de l'autorité.

« Les Cahiers pédagogiques », dans les années cinquante, agitaient le problème. Et puis, une équipe de journalistes de tous horizons, en créant l'Association Presse-Information-Jeunesse (APIJ), tentait une réflexion sur le sujet et surtout entreprenait une action sur le terrain en organisant des « carrefours » sur la presse et l'information, avec des enseignants, dans les établissements. Faut-il croire, simplement, que le fruit n'était pas encore mûr ? Toujours est-il que, même après un colloque à Rennes où le ministère représenté semblait vouloir s'engager quelque peu, et malgré diverses suites, le débat s'enterrait doucement.

la presse d

Trois associations de journaux sont reconnues comme interlocuteurs au ministère de l'Éducation nationale sur les problèmes de presse à l'école. Malgré des méthodes et des approches différentes, des conceptions souvent opposées et des analyses divergentes, reflétant les courants politiques et idéologiques, ces associations ont au moins quelques points communs : favoriser et développer les relations entre le monde de la presse et les enseignants, élèves et parents d'élèves, faire entrer les journaux dans les établissements scolaires, enfin améliorer la connaissance de la presse écrite, indispensable à la formation des futurs citoyens.

ARPEJ

8, place de l'Opéra, 75002 Paris - 742-71-70

L'Association régionale Presse-Enseignement-Jeunesse regroupe une quarantaine de journaux de toutes les régions qui essayent de mener parallèlement des initiatives pour développer leurs relations avec les enseignants.

L'ARPEJ publie un magazine trimestriel, *Documents Presse-Ecole (DPE)*, qui offre une sélection d'articles sur deux thèmes choisis en fonction de l'actualité. Tirés de l'ensemble des quotidiens membres de l'ARPEJ, ces articles doivent fournir ensuite

Ce sont les journaux, disons clairement les patrons de presse, qui reprendront la balle au bond. En effet, ils s'aperçoivent soudain que leur presse, faite pour les adultes, n'intéresse guère les jeunes — ceux-ci le diront nettement au cours d'un second colloque de l'APIJ, à Lille en 1974 — et ils forcent en quelque sorte la main au ministère en créant des associations qu'ils posent en interlocuteurs tout désignés. Ces associations de titres (APE, ARPEJ, CIPE) entendent travailler dans différentes directions, dans et autour de l'école, mais on ne manque pas d'interpréter leur dialogue avec le ministère d'abord comme une démarche de « marchands de papier » même s'ils se défendent de voir là un créneau de vente important dans l'éventualité future de dotations budgétaires pour les établissements à fins d'abonnements.

On en est là. Les subventions ne sont pas encore venues et le dialogue s'est quasiment éteint. Les associations, visiblement, ne désespèrent pas. Mieux, certaines tentent actuellement de faire du travail en profondeur.

Restent deux questions qu'il faut bien poser : La presse audiovisuelle est pratiquement absente du débat, ses actions en ce domaine sont essentiellement ponctuelles ; n'est-ce pas un paradoxe à notre époque ? Peut-on admettre que les associations de journalistes universitaires et spécialisés dans la jeunesse, comme l'APIJ et l'AJU, ou celles de spécialistes comme les professeurs d'histoire et géographie ou de français, qui ont fait figure de pionniers, ne soient pas admises dans le dialogue avec le ministère ? Ce sont pourtant, journalistes et professeurs, les piliers sans qui toute action sur le terrain sera impossible. Le nouveau ministère de l'Éducation nationale apportera-t-il bientôt les réponses ?

M. G.

ans l'école

la « matière première » pour des enseignants amenés à les utiliser dans leur classe. A ces deux thèmes centraux s'ajoute un cahier, *Presse-Ecole-Animation*, qui fait le tour des expériences d'utilisation (méthodes et buts) de la presse à l'école. L'ARPEJ prévoit de compléter cette publication par un mini-guide pédagogique — qui ne serait pas un recueil de recettes, mais des indications et des voies de recherche — à l'intention d'enseignants désireux d'utiliser les journaux comme outils de travail mais désarmés dans la pratique. *DPE* est, à ce jour, très modestement diffusé : mille abonnés seulement cette année (contre deux mille trois cents l'année précédente) ; il ne peut suffire, seul, à atteindre le but poursuivi.

Cette association complète son action par un dispo-

sitif d'interventions dans les établissements scolaires, auprès des élèves (notamment dans le cadre des P.A.C.T.E) ou auprès des enseignants. Plus ou moins bien préparés à ce genre d'interventions, les représentants des journaux (en général un journaliste désigné par sa direction) sont également chargés des contacts auprès des inspecteurs d'académie, des recteurs, etc. Et si un journal comme *Ouest-France*, compte tenu de son importance et de son implantation, peut rémunérer un permanent dans ce but ou organiser un forum « Presse à l'école » pour la région qu'il couvre, les autres quotidiens traitent plus souvent au coup par coup...

L'ARPEJ organise par ailleurs un stage national, une fois par an, pour les journalistes désireux de se

le journal outil pédagogique

Il y a mille et une manières d'utiliser la presse en classe. Cela dépend des matières, des méthodes de l'enseignant, du niveau des élèves. Les professeurs d'histoire ont été des pionniers en ce domaine. Ils étaient nombreux le 7 mai à assister, à la Sorbonne, à une séance sur l'utilisation de la presse dans le cadre d'une UV de pédagogie de l'histoire.

Mais le débat a largement débordé les limites de cette discipline. La présence de PEGC bivalents a permis de parler aussi géographie, économie, français.

DE la simple illustration d'un cours à la source de documentation en passant par l'analyse comparative de plusieurs articles traitant d'un même événement, la visite d'une entreprise de presse ou la réalisation d'un journal par les élèves : voilà tout un éventail d'utilisations possibles de la presse en classe. Hubert Tison, professeur au lycée Jacques-Decour à Paris, secrétaire général de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG) et animateur de cette séance, les a passées en revue, exemples à l'appui.

Tout d'abord, la presse peut être document historique : on aura recours aux journaux de l'époque pour parler de la mort de Jaurès. Elle peut aussi apporter des éclairages différents sur un même personnage ou événement : Léon Blum vu par la presse de droite et de gauche en 1936. Si l'on passe à un registre plus contemporain, on

former pour intervenir dans les établissements scolaires et pour les enseignants qui travaillent au sein d'« ateliers-presse ». Enfin, les visites d'entreprises de presse par des classes et les abonnements à tarifs réduits pour les établissements scolaires sont encouragés par tous ceux qui sont membres de l'Association.

Si l'intérêt de l'ARPEJ est de regrouper les journaux de différentes régions, son activité est très variable d'une région à l'autre, d'un journal à l'autre, et aucune dynamique réelle n'a été enclenchée. Les documents édités au plan national, centrés plus sur les études de thème que sur l'étude générale de la presse écrite, ne parviennent pas à pallier ces carences.

APE

108, rue de Richelieu, 75002 Paris - 296-45-40

L'Association Presse-Enseignement regroupe dix journaux (*L'Économie, Les Echos, Famille chrétienne, Le Figaro, L'Aurore, France-Soir, Jours de France, Le Nouveau Journal, La Revue des deux mondes*). Elle s'est donné pour but d'« *aiguiser l'esprit critique des jeunes* », mais elle prétend aussi mettre en garde contre « *un prosélytisme idéologique inacceptable* » pour les éducateurs et les parents d'élèves. Cette association — dont les principaux membres sont les journaux du groupe Hersant — prône cependant « *le*

respect du pluralisme de l'expression et des intérêts pédagogiques et moraux des élèves ».

Presse-Enseignement diffuse un bulletin trimestriel d'informations, publie des dossiers par thème qui, à l'image de ceux de l'ARPEJ, sélectionnent des articles extraits des publications adhérentes, et permet aux établissements scolaires de bénéficier d'une réduction de 30 % sur les abonnements.

Au mois de janvier dernier, cette association a organisé à Brest un séminaire sur « *le pluralisme de la presse dans l'enseignement* »... où n'étaient présents que les journaux adhérents, ne représentant qu'un courant de pensée, ainsi que le ministre de l'Éducation de l'époque, Christian Beullac, et Jacques Legendre, alors secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Formation professionnelle.

Le problème le plus important posé par l'entrée de la presse à l'école est effectivement celui du pluralisme ; il ne peut pas être posé seulement dans le discours, mais il doit avant tout se situer dans les faits.

CIPE

11 bis, boulevard Haussmann, 75009 Paris - 246-72-23

Le Comité d'information pour la presse dans l'enseignement regroupe sept quotidiens, dix-huit hebdomadaires et onze bi-mensuels ou mensuels, d'orientation politique différente, voire opposée (de

peut utiliser la presse à l'occasion de toute péripétie de l'actualité. Des événements périodiques comme les élections (municipales, législatives, présidentielles, françaises ou étrangères) constituent un biais privilégié pour aborder certaines parties du programme d'histoire ou d'instruction civique (1).

C'est alors l'actualité qui pénètre en classe et permet d'approfondir certaines questions : après la mort de Bobby Sands, les élèves de première de Janine Marin, professeur au lycée François-Villon à Paris, ont lu divers articles et recherché dans les livres d'histoire les origines du conflit irlandais.

Pour Hubert Tison, l'utilisation de la presse a le double avantage « d'apprendre aux élèves à s'informer pour mieux connaître et comprendre le monde contemporain et à analyser un événement ». En ce sens, elle développe l'esprit critique car étudier la présentation

d'un fait, la place qui lui est réservée par divers journaux, ne peut que contribuer à faire saisir « le relatif, le subjectivisme de l'information ». C'est ce qu'a constaté une autre enseignante membre de l'APHG, Hélène Chanezon. Après avoir étudié en troisième la sidérurgie (lecture des articles sur le Plan acier dans *Le Figaro*, *Le Matin*, *Le Monde*, *L'Humanité*), elle a effectué avec sa classe un voyage en Lorraine au cours duquel ont eu lieu des visites d'usines et des rencontres avec des responsables patronaux et syndicaux. « Aux yeux des élèves, il suffisait qu'une chose soit imprimée pour qu'elle soit juste. Or ils se sont rendu compte à l'issue du voyage que patrons et syndicalistes parlaient comme les journaux qu'ils avaient lus. Ils ont pris conscience de la relativité des opinions. »

Mais utiliser la presse de manière aussi approfondie, cela demande

du temps. Conscient de ce problème, Hubert Tison recommande de limiter ce type de travail aux classes où il n'y a pas d'examen de fin d'année. Janine Marin a trouvé une astuce pour tourner cette difficulté. Chaque matin, elle pose à ses élèves une question devenue rituelle : « Avez-vous entendu les informations ? », et commente durant quelques minutes l'événement important qui a eu lieu la veille. Aux élèves ensuite de rassembler de la documentation et de constituer des dossiers. « Ce n'est ni exploiter, ni utiliser la presse, mais tout simplement découper le journal », explique Janine Marin. Persuadée que « tout élève de second cycle digne de ce nom doit être au courant de ce qui se passe dans le monde », elle leur demande d'apporter des articles courts (« pour être sûre qu'ils les ont lus ») sur lesquels elle leur fait faire de temps à autre un bref exposé. →

Libération à L'Expansion en passant par *Le Monde*, *Le Canard enchaîné*, *Valeurs actuelles*, *L'Humanité* et *La Croix*, pour n'en citer que quelques-uns).

Comme ceux des autres associations, les journaux membres souhaitent faciliter les contacts entre les enseignants et la presse, et le CIPE organise son action dans deux directions principales : le développement de l'utilisation de la presse en classe, non seulement comme moyen, mais aussi comme objet d'enseignement (histoire de la presse, fonctionnement de l'information, réalisation économique, financière et technique des journaux, fonction politique et culturelle, etc.). Sans cette approche — liée à la formation civique des jeunes élèves —, sans cette analyse, la presse ne peut être que privée de ce qui fait, aujourd'hui, sa spécificité, et vidée de son essence même. Eviter de s'attacher uniquement à la forme en évinçant le contenu, et éviter d'utiliser le contenu sans tenir compte de la forme : c'est dans ce sens qu'entend travailler le CIPE, et c'est pour cela qu'il insiste sur l'importance du dialogue institutionnel, en particulier avec le ministère de l'Éducation nationale, pour introduire dans la pratique comme dans les mentalités la réalité de la presse écrite.

Mais cela ne peut se faire sans des actions de formation des enseignants. Le Forum national de la presse à l'école (le premier a eu lieu en septembre 1979 ; le second se tiendra du 2 au 5 septembre prochain) permet à près de deux cents enseignants de réfléchir et de travailler pendant plusieurs jours

sur l'outil presse en compagnie de journalistes, directeurs de journaux, responsables financiers, etc.

Seul et sans concertation, le CIPE ne peut rien faire : il faut que, en souplesse, les initiatives soient encouragées et que la formation des enseignants dans ce domaine soit impulsée pour leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance et — surtout — une meilleure maîtrise des médias.

APIJ et AJU

13, rue Féroù, 75006 Paris - 326-29-32

L'Association Presse-Information-Jeunesse et l'Association des journalistes universitaires regroupent des journalistes spécialisés dans les rubriques « Éducation » et « Jeunesse ». Bien qu'étant à l'origine des débats sur l'introduction de la presse à l'école, ces deux associations ne sont pas reconnues comme partenaires au ministère de l'Éducation.

Les journalistes membres de l'APIJ et de l'AJU interviennent dans les établissements scolaires, à la demande des enseignants, pour animer des séances de formation à la presse ; ils participent également, quand c'est possible, à la formation des enseignants intéressés par l'utilisation de la presse dans leur pratique pédagogique.

N. G.

Apprendre à trier, choisir et classer les informations et à travailler de manière autonome ou semi-autonome constituent, aux yeux de Janine Marin, les principaux avantages de ce genre d'exercice. « *Chaque dossier doit se présenter sous forme d'un ouvrage que n'importe qui puisse lire aisément. D'où le recours à un ordre logique. Ainsi les dossiers sur l'Iran ont-ils été élaborés en fonction d'une certaine classification (relations internationales Iran et Etats-Unis, problèmes diplomatiques et politiques) qui a dû être changée en cours d'année car elle ne correspondait plus à l'actualité* », signale-t-elle. Et d'ajouter : « *Cette démarche amène les jeunes à avoir un esprit de chercheur, à repérer l'insolite. C'est ainsi qu'un élève de troisième a découvert dans le grenier de ses grands-parents un livre ancien intitulé : Qui est l'ennemi de la France ? De l'Antiquité à Charles de Gaulle, c'était l'Anglais.* »

Initiative, curiosité, acquisition de méthodes, développement de l'esprit critique sont les principaux bénéfices que les élèves peuvent retirer de l'introduction de la presse en classe. Pour le professeur, la presse est un outil qui rend l'enseignement plus vivant et permet, en confrontant le passé au présent, de rendre plus cohérent l'émiettement de l'information en replaçant l'événement dans un cadre spatio-temporel. La presse peut aussi déboucher sur un travail pluridisciplinaire. Ainsi, au collège de la rue Manin à Paris, les enseignants de français et d'anglais ont saisi l'occasion d'un voyage en Grande-Bretagne pour se lancer dans une étude comparative de la publicité dans les deux pays. « *En Angleterre, les mouvements féministes ont interdit l'exploitation de la femme dans la publicité. C'est pourquoi on voit des femmes vêtues, et davantage d'hommes sur les affiches* » raconte Mme Vergier, PEGC dans cet établissement qui utilise aussi la presse dans le cadre du cours de français, examinant notamment les divers niveaux de langage, le vocabulaire et les arguments employés dans les chroniques théâtrales de différents jour-

naux.

Toutefois, la réussite est subordonnée à la résolution d'un certain nombre de difficultés. Tout d'abord celle des moyens financiers indispensables au respect du pluralisme. Il importe en effet que pénétrant à l'école des journaux de toutes tendances. Or la diversité des titres nécessite des crédits, car on ne peut demander aux élèves d'apporter plusieurs journaux, ceci d'autant plus que certains refusent d'en acheter (« *Il y a la télévision* », disent-ils) ou même d'apporter celui qu'on lit chez eux. En outre, ne travaille pas sur la presse qui veut. Pour utiliser un outil, mieux vaut bien le connaître. Le second problème est celui de la formation des enseignants (2). Celle-ci peut — et doit — consister à la fois en une

familiarisation avec la manière dont travaillent les journalistes (stage dans une rédaction pour voir comment on fait le journal) et une initiation aux méthodes d'utilisation de la presse comme outil pédagogique.

Une telle connaissance peut d'ailleurs déboucher sur une autre possibilité : la presse comme objet d'étude. Il peut être utile en effet de montrer à ses élèves ce qu'est un journal, quels sont les impératifs (ceux de l'actualité mais aussi de la rentabilité) et les contraintes techniques (horaires, délais de fabrication) qui pèsent quotidiennement sur sa réalisation. C'est pourquoi nombre d'enseignants emmènent leur classe visiter une entreprise : de la presse comme objet d'étude à la confection d'un journal, il n'y a qu'un pas à franchir. C'est d'ailleurs, comme l'a souligné Hubert Tison, un aboutissement logique : « *La création arrive logiquement après l'étude et l'exploitation de la presse. La demande vient des élèves.* » Cette demande, il l'a satisfaite en réalisant, avec une classe de première B, un journal à partir de dépêches d'agence. « *Nouvelles politiques, sociales, économiques, de France et de l'étranger, publicité, rubriques pratiques, titres, mise en pages : chaque groupe devait faire un journal complet. Le travail a duré cinq heures et était très intéressant. Mais j'ai été complètement débordé, reconnaît-il. La présence de plusieurs professeurs et d'un journaliste aurait été souhaitable.* »

On voit l'intérêt d'un tel exercice sur le plan de l'expression écrite et du travail en groupe. Mais sans aller aussi loin, et quel que soit le mode d'utilisation de la presse (fréquent ou rare, systématique ou épisodique), l'entrée de celle-ci à l'école ne peut qu'être saluée en tant qu'elle constitue une ouverture sur l'actualité, donc sur la vie.

Michaëla Bobasch

revues

- **Historiens et géographes** (revue de l'APHG, B.P. 49, 75060 Paris Cedex) n° 264 (juin 1977) : regards sur la presse à l'école ;
- **Les Cahiers français** (Documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07) n° 78 (octobre-décembre 1976) ;
- **Les Cahiers pédagogiques** (66, Chaussée d'Antin, 75009 Paris) n° 111, 134, 141 ;
- **Presse Actualité** (5, rue Bayard, 75380 Paris Cedex 08) : mensuel pour informer sur la vie de la presse et son utilisation.

livres

- d'Yves Agnès et Jean-Michel Croissandeau, **Lire le journal** (éditions Lobies, 1979) ;
- d'Anne Cipra et Christian Hermelin, **La presse, un outil pédagogique, son écriture, sa lecture, son information, sa critique** (Retz, 1981) ;
- de Catherine Buissonnet et Jean Rocchi, **Informé, pourquoi, comment ?** (La Farandole, 1979) ;
- de Maurice Obadia, **Les chemins de l'information, une autre lecture** (Hachette, coll. « Classiques ») : pour les instituteurs de cours moyens (deux volumes : CM 1 et CM 2).

(1) Cf. notre n° 453 du 23 avril dernier : article intitulé « des classes en campagne » qui relate le travail de deux classes de troisième et première au lycée Jacques Decour, sur l'élection présidentielle.

(2) Il existe des stages de connaissance de la presse et d'initiation aux méthodes d'utilisation de celle-ci. Voir pages précédentes.



loisirs ceram

le spécialiste des arts du feu

CRÉEZ VOTRE ATELIER DE POTERIE

avec un matériel pédagogique simple au service de l'éducation

- Le FOUR DUNCAN 716
44 litres - 1 236 °C - mono 220 volts
- Son MATERIEL D'ENFOURNEMENT COMPLET
- Le PETIT OUTILLAGE (de l'ébauchoir au pinceau)
- La TERRE
 - ou les CARREAUX à DECORER
 - ou les PIÈCES à EMAILLER

POUR 4 700 F TTC

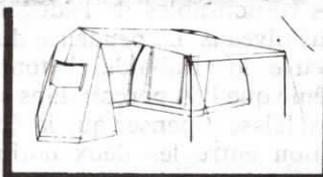
Siège Social, Service Commercial
Magasin Libre Service
130, RUE DU MONT-CENIS
75883 PARIS CEDEX 18

Tél. : 606-41-99 + Télex : ORCERAM 650 375 F

L'INÉGALABLE
TENTE PNEUMATIQUE "IGLOO"
MONTAGE COMPLET 3 MINUTES
ANNEXE pour CARAVANE



LA TENTE LA PLUS PRATIQUE
IDÉALE POUR ITINÉRANTS



Demandez le CATALOGUE SPÉCIAL au Service 24 c / 2 timbres
Ets BECKER - 94, route Nationale 10 - 78310-COIGNIÈRES

guide

leo lagrange

EDITION 1981 - 1982

Parution : JUIN 1981

Annuaire complet des Services et Activités de la Fédération Nationale LEO LAGRANGE (réseau de Foyers et Clubs de Loisirs, Maisons Pour Tous, Centres Sociaux, Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres de Vacances, Sections Sportives et de Plein Air, Sections Socio-Culturelles et Artistiques, Instituts Régionaux de Formation Permanente, Rencontres et Actions Internationales...)

21, rue de Provence - 75009 Paris - Tél. 246.82.92.

PRIX : 12 F (ensuite dégressif à partir de 10 ex.)

E.N. Préparation par correspondance
Entrée ECOLES NORMALES.
Document. gratuits sur demande.
INSTITUT FRANÇAIS Etablissement privé,
15700 PLEAUX. Tél. (71) 40-43-17.

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN -- MONTE-CARLO

GRANDES CROISIÈRES A PRIX REDUIT « RETRAITÉS »

2 SEMAINES A BORD
DU PAQUEBOT AZUR
DE LA COMPAGNIE PAQUET
**EGYPTE - ISRAËL - GRECE
TURQUIE - ITALIE**
DEPARTS DE TOULON
LE 24 OCTOBRE 81 = 4 210 F*
LE 6 DECEMBRE 81 = 3 740 F*

2 SEMAINES A BORD
DU PAQUEBOT MASSALIA
DE LA COMPAGNIE PAQUET
**MAROC - SENEGAL
ILES CANARIES - BALEARES**
DEPART DE TOULON
LE 7 NOVEMBRE 81 = 3 680 F*

Les tarifs ci-dessus sans rapport avec les prix normaux, ne seront appliqués que jusqu'à épuisement des cabines constituant le contingent spécial soit environ pour 100 personnes par départ

* Surcharge combustible en sus : 375 F

ENVOI GRATUIT DES PROGRAMMES

M.

Adresse

..... EDU

VOYAGES B & P 39, quai Vauban
LIC 202 A 66026 PERPIGNAN

une réaction à...

“ âge moyen et âge normal ”

La confusion que l'on voit faire sans cesse entre normale et moyenne et que dénonce fort à propos René Duhalde dans votre n° 456 du 14 mai, est une des tares les plus graves de notre système éducatif ; elle est à l'origine des difficultés et des naufrages scolaires de bien des enfants. Cette erreur est inscrite dans le comportement de la très grande majorité des enseignants et des responsables de l'éducation de tous niveaux. La prudence dont fait preuve M. Duhalde, l'étonnement même que l'on perçoit dans ses propos, laissent penser que la discrimination entre les deux notions est pour lui une acquisition récente. Cette discrimination n'est pas non plus faite souvent par les médecins auxquels elle devrait être plus familière ; ils ont, eux aussi, trop souvent tendance à « normaliser » les enfants, suivant en cela l'enseignement des psychologues qui parlent volontiers de « l'enfant de six ans » ou de « l'enfant de huit ans », sans insister assez sur les différences considérables qui existent entre les enfants du même âge.

Il est donc à la fois nécessaire et urgent de pousser la réflexion sur ces notions de normale et de moyenne ; mais il faut le faire en ajoutant une troisième notion, tout aussi indispensable, celle de majorité, le terme étant pris dans le sens du plus grand nombre et non pas de l'âge de l'autonomie.

Le seul fait, en biologie, de définir une normale par un seul chiffre est l'indice d'une ignorance grave : la normale, pour tous les phénomènes de la vie, ne peut être qu'une dispersion, souvent très large.

Ainsi, la taille normale des enfants français de cinq ans se situe entre 95 cm et 1,18 m. L'âge normal du début de la puberté va de neuf à seize ans pour les filles et de dix à dix-sept ans pour les garçons.

La moyenne est le résultat d'un calcul à partir des chiffres extrêmes

de la normale : la taille moyenne des enfants de cinq ans est égale à 1,06 m ; il se trouve qu'elle est aussi celle de la majorité des enfants de cet âge.

Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les âges de début de la puberté : les moyennes sont de douze ans et demi pour les filles et de treize ans et demi pour les garçons, alors que la majorité des filles commencent leur puberté à onze ans et la majorité des garçons à douze ans.

La confusion est faite bien plus souvent entre normale et majorité qu'entre normale et moyenne.

Pour mieux faire sentir le degré de dispersion des valeurs normales de la taille des enfants, nous pouvons nous exprimer de façon différente : si la majorité des enfants français atteint la taille de 1,06 m à cinq ans ou à un âge très voisin, il y a des enfants normaux à croissance rapide qui l'atteignent dès l'âge de trois ans et demi, et même avant, et des enfants non moins normaux mais à croissance lente qui n'y parviennent qu'à sept ans et demi et même plus tard.

Ajoutons enfin que, dans l'appréciation du développement d'un enfant, les données statiques n'ont que très peu d'intérêt. De savoir qu'un enfant de cinq ans mesure un mètre ne m'apporte que très peu d'information ; ce qui m'importe, par contre, c'est de savoir comment il est parvenu à cette taille :

- si sa progression a été régulière, parallèle aux courbes des études statistiques dont nous disposons, sa croissance est normale, malgré sa petite taille ;
- si, au contraire, il a grandi rapidement pendant les deux ou trois premières années de sa vie, et qu'il s'est arrêté ensuite, il est pathologique.

Autrement dit, ce qui m'intéresse c'est le nombre de centimètres pris

par an, c'est la dynamique de la croissance. Je me garderai donc bien de parler de retard de croissance dans le premier cas et je n'emploierai cette expression que pour le deuxième. Et, dans ce cas, j'évalue un retard par rapport à l'enfant lui-même, par rapport au programme de croissance dans lequel il s'était engagé, et non par rapport à une moyenne.

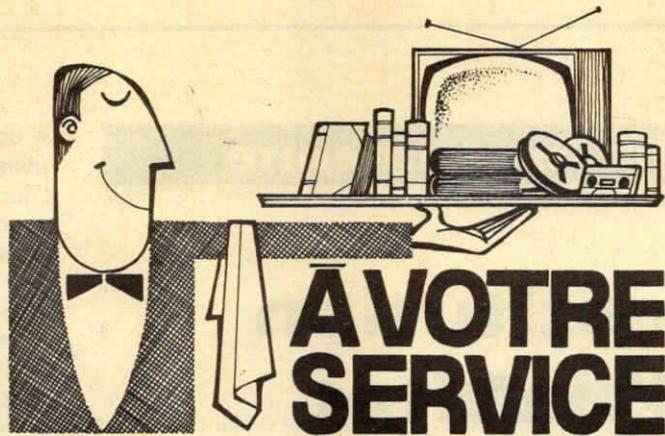
Les enfants « en retard » dont parlent les enseignants correspondent pour la plupart au premier exemple : ce sont des enfants normaux à progression lente ; leurs performances se situent au-dessous de celles de la majorité de leurs contemporains mais, si on leur donnait la possibilité de progresser à leur rythme, ils réussiraient aussi bien que les autres ; tout au plus mettraient-ils plus de temps pour parvenir au même niveau culturel.

Le système actuel leur enlève toutes leurs chances puisque la progression est prévue à la même vitesse pour tous avec, comme seule possibilité de rétablissement, le redoublement, véritable absurdité pédagogique.

On n'a le droit de parler de retard, en matière de développement psychomoteur comme en matière de croissance corporelle, que lorsqu'un enfant, à un moment donné de son évolution, se situe à un niveau nettement inférieur à celui que permettait de prévoir le rythme de ses acquisitions antérieures.

Tant que ces notions ne seront pas tout à fait familières aux enseignants, aux parents et, d'une façon générale, à tous ceux qui ont une part de responsabilité dans l'organisation du système éducatif, aucun progrès ne sera possible ; l'école française continuera à massacrer intellectuellement et moralement une grande partie des enfants qu'elle accueille.

Dr Guy Vermeil



“ la République nous enseigne ”

Une fois n'est pas coutume, la télévision, en l'occurrence TF 1, consacrera une heure de grande écoute à l'école, le **mardi 16 juin, à 20 h 30**. Claude Santelli, dont il n'est nul besoin de rappeler les œuvres télévisuelles, en bon fils d'enseignants, a décidé de nous faire vivre à sa manière les cent ans de l'école gratuite, obligatoire et laïque : dans un film

d'une heure un quart, production de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), il a réalisé une fresque depuis l'école de Jules Ferry dans la République naissante dont il dit qu'elle s'adressait « par delà l'enseignement qu'elle donne aux enfants, d'abord à l'adulte futur pour en faire un citoyen et un républicain », jusqu'à celle d'aujourd'hui dont la France « au milieu

des bouleversements de notre époque, ne sait plus très bien l'image d'elle-même qu'elle voudrait enseigner ». Et Santelli n'omet pas de rappeler les paroles de l'un des plus célèbres députés de la Seconde République — cette République trop méconnue des Français, dit-il — Victor Hugo, déclarant : « L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'Etat. »

L'école vedette incontestée de cette émission, donc, mais aussi dans les tout premiers rôles, ceux qui ont toujours tenu le haut de l'affiche : les instituteurs. Ces vedettes obscures du quotidien sans qui l'école d'aujourd'hui ne serait pas.

Pour hier, Claude Santelli a fait appel à trois comédiens, Suzanne Flon, Pierre Dux et Yves Gasc, pour dire des textes de Jules Ferry, Victor Hugo, Jules Payot, et pour évoquer la classe d'antan par des extraits d'œuvres d'Alain Fournier, Jules Vallès, Marcel Pagnol. Il a eu la bonne idée d'aller retrouver, en Seine-et-Marne, sa pre-

mière institutrice, Mme Rjsbec, et quelques anciens instituteurs dont Fernand Dupuis, ayant enseigné en Dordogne et ancien maire de Choisy-le-Roy, et Antoine Diener-Ancel, instituteur d'Alsace et compagnon de Malraux dans la brigade d'Alsace-Lorraine. Pour aujourd'hui, il est allé tourner dans les écoles de l'Oise, avec les instituteurs et les écoliers de Fresnoy-Montchevreuil, Morierval, Ourrouy, Puiseux-le-Hauberger, et il a rencontré aussi des enseignants de la grande banlieue parisienne, à Malakoff et Noisy-le-Grand. Et puis, bien sûr, il a fait appel à ceux pour qui l'histoire des instituteurs n'a plus de secret : Emile Foex, ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Paris, et Jean Vial, auteur du remarquable ouvrage **Les instituteurs**.

La télévision, pour un soir, sacrifie le dieu cinéma et les « Top-club » en tous genres ; pour un soir, elle se met aux odeurs « d'encre violette et des manteaux à sécher sur le poêle » ; pour un soir, ne la manquez pas, c'est de votre histoire qu'il s'agit. ■

pédagogie quotidienne

reconstitution de l'habitat

Ce n'est que lorsque les enfants auront une vision synthétique de leur propre habitat (voir « Histoire, préhistoire ou archéologie » dans notre n° 458 du 28 mai) qu'il sera possible de découvrir l'habitat préhistorique. Pour cela, une étape intermédiaire est encore nécessaire.

La manière la plus simple de procéder consiste en une matérialisation dans la cour de récréation de cet habitat. Les moyens d'y parvenir ne sont pas trop complexes. On se procurera un grand nombre de lattes de bois de 2 mètres environ de longueur (ou de simples bâtons de même longueur), des sacs plastiques ou des fragments de bâche de 1 m² maximum (ceci pouvant être remplacé par du carton ou du papier journal), des pierres, de la paille (ou des frisons d'emballage). Quelques rognons de silex, de gros os, de la ficelle, quelques galets pourront compléter ce matériel. Afin d'obtenir une forme « primaire » de conditionnement, on ne se servira d'aucun objet métallique (ciseaux, couteaux...).

Une répartition de la classe en plusieurs groupes permettra de réaliser simultanément les différents types

d'habitats que l'on rencontre généralement au cours de la préhistoire. On donnera aux enfants les consignes suivantes : réaliser une tente, hutte ou cabane en fonction des différents critères suivants :

- une tente de plein air (donc un abri d'été) sans utiliser d'éléments naturels (arbres, murs...); en principe, on obtiendra les deux types correspondant aux figures 1 et 2 ;

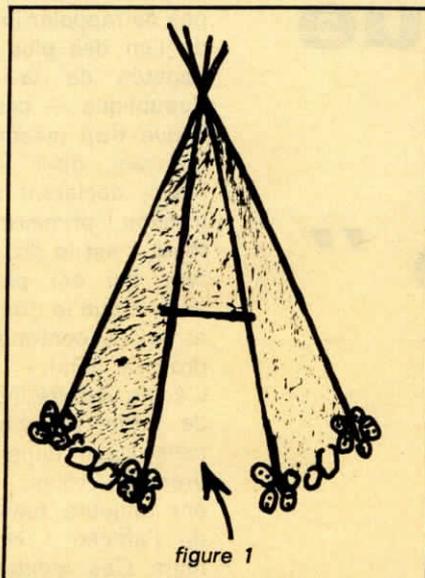


figure 1

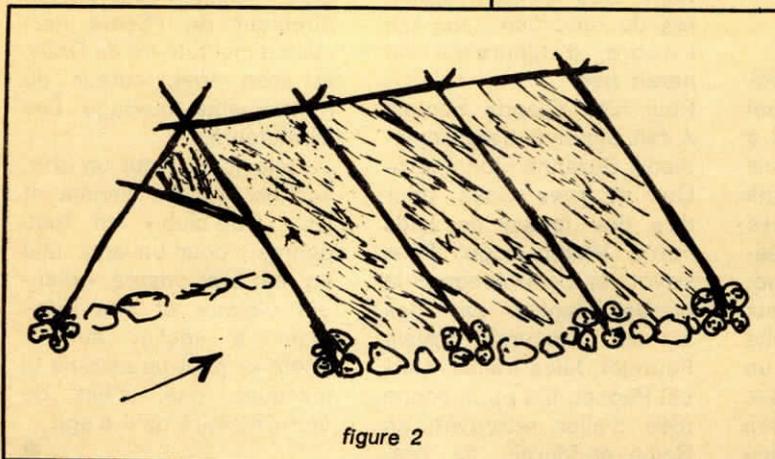


figure 2

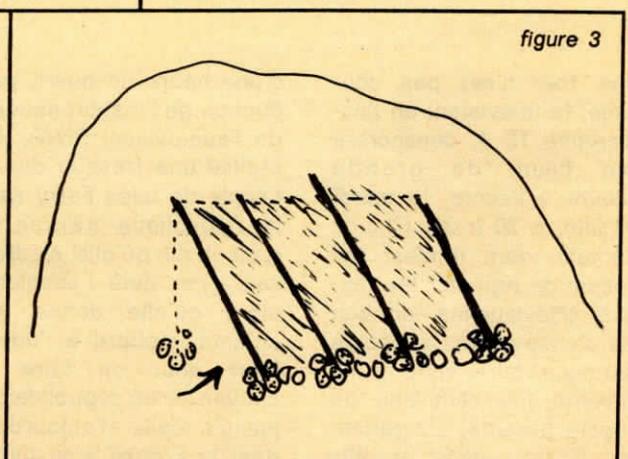


figure 3

- un abri (type abri sous roche) en utilisant un mur de la cour ou de l'école (voir figure 3) ;

- un abri pour l'hiver (celui-ci sera construit sous le préau qui symbolisera la grotte) en utilisant les éléments disponibles.

Les enfants devront réaliser ces différentes formes d'habitats dans un temps relativement court (une heure et demie environ). Ils devront découvrir le moyen de couper la ficelle (avec des pierres), de percer le plastique ou le carton (avec une esquille de bois par cassure, ou en affûtant un bâton avec une pierre). Ils devront également voir comment on peut caler les armatures de leur abri avec de petits cercles de pierres (calage de poteau). Ces différentes découvertes pratiques sont essentielles pour la compréhension de la mentalité primitive.

Lorsque ces différents abris seront réalisés, le maître devra répartir, sur ce que l'on peut considérer des « aires d'habitats », le sable ou le plastique d'emballage de façon suffisamment dense pour qu'un passage répété puisse se marquer sur le sol (l'aire d'habitat doit comprendre l'intérieur des abris mais aussi les abords immédiats).

Il est alors possible d'aménager l'intérieur de chacun de ces habitats. On se référera alors aux notions d'espaces écartés et de zones d'activité qui permettront de situer la position de la ou des litières (utilisation de la paille ou des frisons recouverts par du plastique), l'emplacement du ou des foyers selon les critères de température définis en début de séance. Il conviendra alors de distin-

figure 4

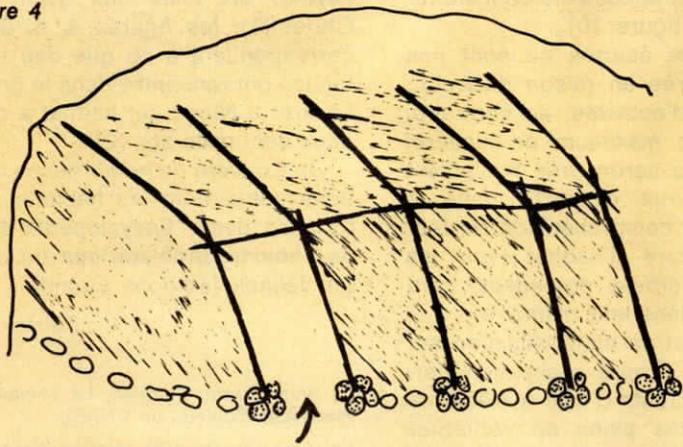


figure 5

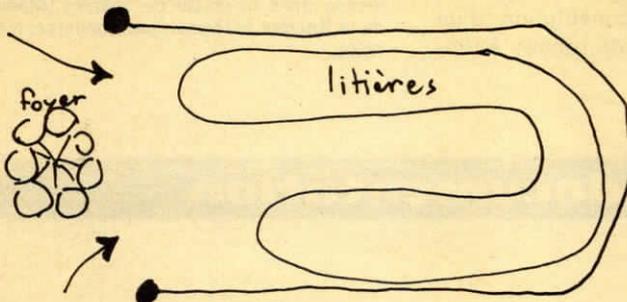
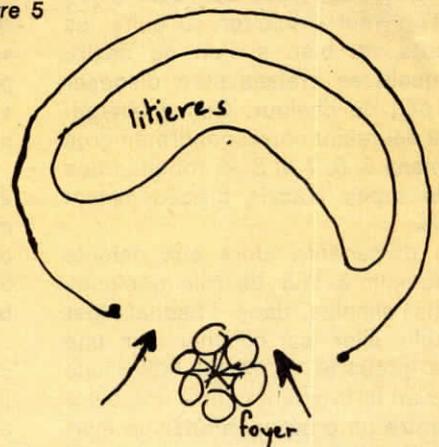


figure 6

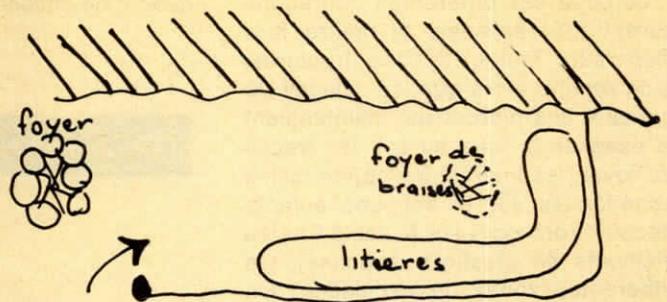


figure 7

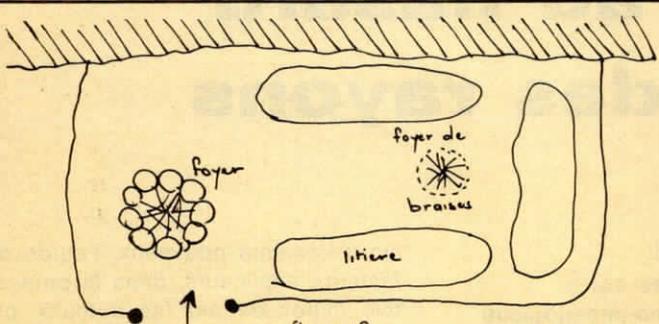


figure 8

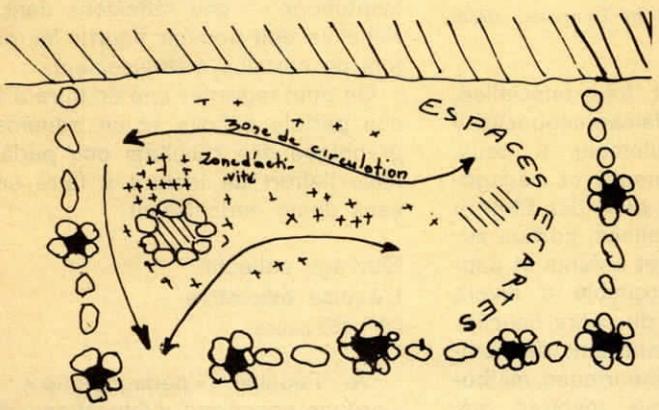
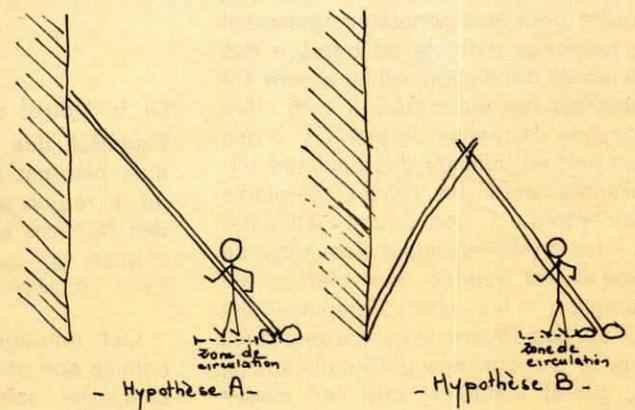


figure 9

- trou de poteau
- ◻ pierre
- //// foyer
- objets, outils

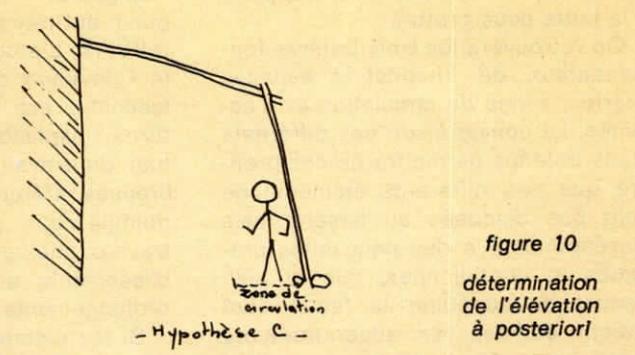


figure 10
détermination de l'élévation à posteriori

guer différents types de foyer selon que l'on veut s'éclairer ou cuire les aliments, ou bien si l'on ne désire que quelques braises pour disposer d'un peu de chaleur. Ces aménagements devraient correspondre en gros aux plans 5, 6, 7 et 8 en fonction des quatre types d'abris précédemment définis.

On demandera alors aux enfants d'accomplir à tour de rôle quelques actions simples dans l'habitat (par exemple aller se coucher sur une litière, préparer un foyer, tailler une pierre en la frappant contre une autre ou contre un gros os, affûter un morceau de bois avec un éclat de pierre...).

Lorsque ces différentes opérations auront été réalisées, le maître fera disparaître toutes les infrastructures. Il ne restera alors que les calages de poteaux, les pierres qui maintenaient la base de la toile au sol, les traces de foyer, les litières, les objets taillés abandonnés sur le sol. Les enfants découvriront alors sur le sable (ou les éléments en plastique expansé), les différentes zones de circulation. On fera disparaître alors les litières et l'on constatera l'absence presque totale d'objets dans les espaces et leur concentration près du foyer lumière caractérisant la zone d'activité (on pourra peut-être constater également la présence d'objets en bordure des zones de circulation, où ils auront été apportés par les pieds). Il sera alors possible de réaliser le plan de ce que l'on voit en utilisant des couleurs différentes pour les divers éléments rencontrés. Il conviendra d'insister sur les trous marquant l'absence de poteau par rapport aux pierres qui servaient à les caler. L'emplacement du ou des foyers sera marqué, ainsi que la position des différents objets, ou plutôt « outils », que l'on trouve sur le sol (voir figure 9, qui correspond à la hutte sous grotte).

On retrouvera les trois critères fondamentaux de l'habitat : espaces écartés, zones de circulation et d'activités. La comparaison des différents plans obtenus permettra de comprendre que ces différents éléments ne sont pas disposés au hasard mais correspondent à des nécessités pratiques et quotidiennes, que le plan permet de supposer la façon dont étaient édifiées les superstructures

- les zones de circulation ne se font

pas là où il est impossible de marcher debout (voir figure 10) ;

- les espaces écartés ne sont pas près de l'entrée en raison du froid ;
- les zones d'activités, au contraire, supposent un maximum de lumière.

Ces notions seront très facilement accessibles aux enfants dans la mesure où la compréhension de leur propre structure d'habitat (voir les figures de l'article précédent) sera bien ancrée dans leur mémoire.

Mais surtout, la matérialisation sur plan de leur propre réalisation permettra aux enfants d'être à même de comprendre les plans de véritables habitats préhistoriques : la figure 1 correspond à la reconstitution d'un habitat de chasseurs de rennes à Pin-

cevent, dix mille ans avant Jésus-Christ (1), les figures 4, 8, 9 et 10 correspondent à ce que des archéologues ont rencontré dans la grotte du Lazaret à Nice ; cet habitat a plus de deux cent mille ans (2).

On trouvera de nombreuses illustrations concernant les habitats préhistoriques dans l'**Encyclopédie illustrée de l'homme préhistorique** du docteur Jan Jélinek (éditions Gründ).

Patrick Léger

(1) André Leroi Gourhan, **La section 36 de Pincevent** (Editions du CNRS).

(2) Henry de Lumley, Une cabane acheuléenne dans la grotte du Lazaret (**Mémoires de la Société préhistorique française**, tome 7, 1969).

documentation

au hasard des rayons

Dr B. Voizot et col.

Evolution des jeunes sortis d'un externat médico-pédagogique de la région parisienne - Etude des facteurs explicatifs

CTNERRI (27, quai de la Tourelle, 75005 Paris), 326 pages

Cet ouvrage est très spécialisé, comme son titre le laisse supposer. Il s'adresse essentiellement à ceux, « soignants » éducateurs et pédagogues, qui travaillent dans des EMP et IMP/Pro. L'étude réalisée, portant sur le « devenu » de cent enfants et adolescents, est remarquable à divers titres : explicitation du cadre conceptuel du travail, comportant de nombreuses références théoriques, méthodologie qui pourrait inspirer des travaux analogues dans d'autres établissements, analyse des résultats et prolongements.

Si les éléments quantifiés issus de l'enquête ne me paraissent pas four-

nir d'éléments nouveaux, l'étude des facteurs explicatifs, dans la perspective annoncée par les auteurs, propose — tant en ce qui concerne la psychopathologie que la pratique des institutions — des réflexions dont la richesse doit pouvoir nourrir les projets de certains établissements.

On peut regretter une écriture d'accès parfois difficile et un traitement graphique des résultats peu parlant, mais l'effort de lecture à faire sera sans doute enrichissant.

Ouvrage collectif
L'équipe éducative
ESF, 180 pages

De l'équipe « pédagogique » au « groupe coopératif d'éducation », cet ouvrage passe en revue les différentes modalités et contraintes liées à la notion d'équipe. Ce travail collectif, réalisé sous la direction de Raymond Toraille, est issu des conclusions du

congrès de l'OCCE qui s'est tenu à Ivry en 1978 et est rédigé par des membres du conseil d'administration de cet organisme.

Dans la perspective cohérente de l'OCCE, éducateurs, enfants et parents sont liés au sein de l'équipe éducative : parler d'équipe éducative, c'est parler d'école coopérative, au sens plein du mot.

Si l'aspect théorique de cette acception est bien développé en des chapitres unis par une communauté de pensée évidente, on peut regretter que des exemples de réalisation plus nombreux et plus précis n'aient pas été fournis, venant soutenir le propos dans la perspective d'une pédagogie ouverte de projet incluant des objectifs nouveaux, ce qui suppose « une organisation rigoureuse, une démarche méthodique, tout un ensemble de prévisions ». La relation de l'organisation et de la vie de quelques-unes de ces équipes aurait sans doute été utile, ce qui aurait supposé une plus grande participation de praticiens.

Quoi qu'il en soit, ce livre interroge et renseigne, et tous ceux qui se réclament d'une pédagogie « coopérative » doivent le lire. Souhaitons par ailleurs qu'il incite...

Joseph Nuttin

Motivation et perspectives d'avenir
Presses universitaires de Louvain, 288 pages

Dans ce second volume (cf. le compte rendu de **Théorie de la motivation humaine in l'éducation** n° 425), Joseph Nuttin, directeur du Laboratoire de psychologie expérimentale et du Centre de recherche sur la motivation et la perspective temporelle de l'Université de Louvain, aborde l'étude

théorique et pratique de la dimension temporelle des comportements humains. Il analyse plus spécialement en quoi la perspective du futur influence motivations et conduites.

A cet effet, il propose une « Méthode d'induction motivationnelle » (la MLM), épreuve de complément de phrases, individuelle ou collective, composée de quarante inducteurs positifs (ce que le sujet désire, ce qu'il s'efforce de réaliser, etc.) et de vingt inducteurs négatifs (ce que le sujet veut éviter).

L'épreuve, dûment validée, est présentée dans cet ouvrage avec toutes les instructions nécessaires à son application. Elle est traduite en français, anglais, allemand et néerlandais. La possibilité d'une analyse des résultats par ordinateur est décrite en appendice. D'autre part une échelle d'attitude envers le passé, le présent et le futur (Time Attitude Scale, TAS), élaborée sur le modèle d'Osgood, permet d'appréhender l'attitude affective d'un sujet dans ces trois dimensions temporelles et selon trois thèmes : activités, développement personnel, contact social.

Un excellent ouvrage de recherche qui permet de saisir, aussi bien aux plans clinique que sociologique, comment, chez un individu ou un groupe, domine l'expérience de l'avenir.

Edmund Leach

L'unité de l'homme et autres essais
Gallimard, 392 pages

Cet ouvrage rassemble divers textes qui permettront aux lecteurs de situer l'œuvre de l'un des grands ethnologues contemporains et, en même temps, de dessiner la carte des

différentes écoles actuelles en matière d'ethnologie et d'anthropologie. Il est donc toujours ici question à la fois de l'interprétation de certains faits culturels, d'histoire et d'épistémologie de l'anthropologie.

L'auteur, à propos de problèmes particuliers, développe une critique des thèses de Claude Lévi-Strauss, de Jack Goody, de Bronislaw Malinowski, etc., mais surtout il fait l'éloge de l'anthropologie sociale comme discipline scientifique et comme morale. Edmund Leach s'attaque notamment à notre conception de l'égalité dont il souligne qu'elle doit se comprendre comme... l'égalité de « tous les hommes qui sont des gens comme nous » ; il conclut par une question que l'on ne se pose jamais assez lorsque l'on a pour profession d'enseigner : « Plutôt que d'apprendre à mettre en œuvre l'égalité sociale, notre problème proprement humain n'est-il pas d'apprendre à tolérer la diversité sociale et culturelle ? » Une question vient alors à l'esprit : les deux objectifs sont-ils incompatibles ?

Georges Condominas

L'espace social. A propos de l'Asie du Sud-Est

Flammarion, 539 p., index, glossaire

L'auteur est l'un des meilleurs spécialistes des sociétés et des cultures du Sud-Est asiatique et ce livre, qui regroupe divers travaux ethnologiques, a pour fil conducteur la remise en chantier du concept de « culture » ; Georges Condominas lui préfère celui d'« espace social ». C'est à la définition de ce concept qu'est consacrée une longue et très utile introduction ; viennent ensuite des exemples de travaux ethnologiques où la notion d'« espace social » prend tout son sens.

Tous ces articles sont en même temps parcourus de réflexions épistémologiques d'une grande vigueur concernant la relation avec les autres disciplines (économie, histoire), le métier d'ethnologue, le « terrain » et la « théorie ». L'humour n'est pas absent non plus qui ajoute à ce livre difficile et important au plaisir d'appréhender celui du texte.

Notes de lecture établies par
Christian Cousin, Yves Guyot
et François Mariet

il était une fois des médias

Comme on l'oublie trop souvent, la radio et la télévision ont une histoire ; bien rares sont, hélas, les travaux relatant rigoureusement l'histoire des médias. Écrit par deux des meilleurs spécialistes français, Pierre Albert et André-Jean Tudesq, un petit manuel intitulé **Histoire de la radio-télévision** (PUF, 128 p., bibliographie) est donc le bienvenu, et il faut espérer qu'il attirera l'attention des enseignants sur un domaine trop souvent ignoré, aussi bien par les professeurs d'histoire que par les spécialistes des technologies audiovisuelles.

Cet ouvrage met l'eau à la bouche ; souvent on voudrait en savoir plus long sur le développement des médias, principalement à l'étranger. Ceci est un appel aux auteurs : à quand un ouvrage approfondi, plus détaillé, sur le même domaine ?

F. M.

textes officiels

ouverture de " sections internationales "

Un décret publié au J.O. du 19 mai habilite les établissements scolaires français des premier et second degrés à ouvrir des « sections internationales » lorsque sont réunies certaines conditions. Les sections internationales des écoles, des collèges et des lycées pourront demander la création d'une section internationale lorsque les effectifs prévus de ces établissements comporteront au moins la moitié d'élèves français et au moins un quart d'élèves étrangers.

Cette mesure doit « faciliter l'intégration d'élèves étrangers dans le système éducatif français et former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines » autres que les cours de langue proprement dits. C'est ce qui se faisait déjà dans les « établissements internationaux » : lycées internationaux de

Saint-Germain-en-Laye, de Ferney-Voltaire, de Sèvres, des Pontonniers à Strasbourg ; collèges de Sèvres, des Hauts-Grillots à Saint-Germain-en-Laye, du Mirail à Toulouse, de Versailles (collège Hoche - section franco-allemande), etc. Ces établissements, créés à proximité de centres d'activités internationales riches en cadres supérieurs et moyens n'ont pas échappé à la critique d'être faits pour une élite d'élèves. A plus ou moins brève échéance, leur spécificité sera moins marquée et peut-être disparaîtront-ils tout à fait pour rentrer dans le statut commun qui vient d'être adopté.

Quels changements seront apportés à l'enseignement dans les sections internationales ? Dans les écoles : une heure d'activité d'éveil et deux heures supplémentaires seront consacrées à la langue étrangère adoptée. Dans les collèges : les programmes

d'histoire et de géographie seront donnés partiellement en langue étrangère et il y aura à prévoir également quatre heures supplémentaires hebdomadaires d'enseignement de lettres étrangères. Pour les LEP, des aménagements sont également à l'étude.

L'enseignement sera donné par des enseignants français et par des enseignants étrangers mis à la disposition par les pays étrangers intéressés au fonctionnement des diverses sections internationales ou, à défaut, recrutés et rémunérés par des associations agréées.

Les élèves ne seront admis dans les sections internationales que sous certaines conditions, pouvant, au niveau du collège ou du lycée, prendre la forme d'un examen de contrôle de l'aptitude. Ces élèves pourront, s'ils le désirent, subir le baccalauréat, option internationale.

René Guy

au B. O.

on crée

■ **DES SECTIONS INTERNATIONALES** dans les écoles, collèges et lycées — voir notre article ci-dessus (décret et arrêtés du 11 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **UN CERTIFICAT D'APTITUDE au développement** : niveau V de la classification des titres et diplômes de l'enseignement technologique (arrêté du 2 avril 1981 — B.O. n° 22).

on précise

■ **LA CONVENTION** générale de coopération relative à l'apprentissage dans des

métiers intéressant le milieu rural et ne relevant pas de la formation professionnelle agricole : convention avec l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (convention du 8 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LES MODALITES des stages préparatoires** :

- à l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste d'automatisation ;
- à l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur et de pupitreur.

(Notes de service du 12 mai 1981 — B.O. n° 22.)

■ **LES CONDITIONS** d'exercice des

fonctions à mi-temps du personnel enseignant des lycées, pendant l'année scolaire 1981-1982 (note de service du 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LES NOUVELLES CONDITIONS de recrutement des professeurs contractuels** dans les établissements du second degré et les établissements de formation relevant du ministère de l'Education (décret et arrêté du 12 mai 1981 — B.O. n° 22).

on fixe

■ **L'ORGANISATION** des séjours de vacances collectives de mineurs de plus de quatorze ans (arrêté du 4 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LES NOUVEAUX TAUX** des indemnités pour enseignement complémentaire institués dans les universités et autres établissements assimilés (décret du 7 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LE PROGRAMME** des classes de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques pour les concours de 1982 (note de service du 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LE PROGRAMME** des classes préparatoires à HEC pour le concours de 1982 (note de service du 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LE PROGRAMME** de sciences physiques applicable dans les classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires à partir de la rentrée de 1981 (note de service du 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LES DATES ET MODALITES** d'organisation des concours de recrutement d'assistants et d'assistantes de service social du ministère de l'Éducation nationale

(arrêté du 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **LE PROGRAMME** du CAPES d'espagnol pour la session de 1982 (B.O. n° 22).

— on introduit —

■ **LES LANGUES** et dialectes locaux comme épreuves facultatives aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré et baccalauréat de technicien (décret et arrêtés du 12 mai 1981 — B.O. n° 22).

— on annonce —

■ **UN CONCOURS** pour le recrutement d'attachés d'administration scolaire et universitaire (229 places) au titre de l'année 1981 (arrêtés des 12 et 13 mai 1981 — B.O. n° 22).

■ **Plusieurs stages** organisés par la Maison des Volcans au cours des prochains mois :

• **Ecologie du milieu montagnard, du lundi 3 au samedi 8 août.** Le but de ce stage est de permettre une appréhension globale et scientifique de ce milieu particulier à partir de l'observation sur le terrain de ses différents aspects.

• **Géologie et volcanisme du Cantal, du lundi 10 au samedi 15 août.** Les participants seront initiés à la reconnaissance des différents types de roches : métamorphiques, sédimentaires, volcaniques. Après introduction, plusieurs grandes sorties permettront aux stagiaires d'observer les différentes roches volcaniques dans leur contexte.

• **Sciences naturelles pour enseignants, du lundi 31 août au samedi 5 septembre.** Ce stage couvre une partie du programme du premier cycle et a pour but de permettre une observation et un contact de terrain avec la géologie, la géomorphologie, la flore et la faune. Deux groupes de travail seront formés avec synthèse et mise en commun des observations.

• **Initiation à l'ornithologie et au baguage, du lundi 7 au samedi 12 septembre, ou du lundi 12 au samedi 17 octobre.** Au cours de ce stage, on découvrira le phénomène de migration des oiseaux, on observera ces migrations et on étudiera leurs modalités. Tout ceci à travers le baguage des espèces inscrites au programme national du CRMMO. L'âge minimum pour participer à ces stages est de 18 ans. Pour tout autre renseignement : Maison des Volcans, Château Saint-Etienne, 15000 Aurillac. Tél. : [71] 48-49-09.

■ **Des stages**, organisés par le Centre de pédagogie spécialisée, sont prévus en 1981-1982, à l'intention des enseignants spécialisés, psychologues, éducateurs, rééducateurs, orthophonistes, etc. :

- les dimensions psychologiques de la rééducation ;
- l'examen projectif de la personnalité : ses applications en clinique psycho-pathologique ; formation aux techniques contemporaines d'exploration de la personnalité : le scéno-test, le test « Patte noire », le DPI, le WISC révisé ;
- des techniques d'expression corporelle : expression primitive, « L'illusion silencieuse », impression et expression du masque ;
- initiation aux techniques de psychodrame analytique et de jeux de rôles. Organisation possible de stages « internes » aux établissements. Inscription par les établissements (1 % des employeurs) — agrément Promofaf et Uniformation. Inscriptions individuelles à tarifs préférentiels. Pour tous autres renseignements : Centre de pédagogie spécialisée,

agenda

— journées d'étude —

■ **L'association Initiative et Formation** organise, les 2, 3 et 4 septembre, à l'Institut national agronomique de Grignon (Yvelines), des journées d'étude au cours desquelles auront lieu huit stages parallèles :

• **Enseigner l'expression** : des idées et des exercices pour entraîner élèves et étudiants à mieux s'exprimer oralement et par écrit ;

• **Mettre en scène ses élèves** : des techniques pratiques pour faire vivre le théâtre en classe et dans des groupes d'animation ;

• **Créativité** : une gymnastique de l'esprit pour renouveler son invention ;

• **La fatigue de l'enseignant : comment la prévenir ?** Contre l'usure du métier, des informations et des mises en pratique ;

• **Analyse transactionnelle** : un nouveau regard sur les relations interpersonnelles ;

• **L'évaluation** : à la recherche de nouvelles formes d'évaluations formatrices (avec André de Péretti) ;

• **Les profils pédagogiques** : pour mieux lutter contre l'échec scolaire (avec Antoine de La Garanderie) ;

• **Prise de parole et animation de groupe** : un entraînement à prendre la parole plus facilement devant un groupe, à le conduire et à l'animer.

Frais de participation : 320 F pour adhérents, 380 F pour non-adhérents. Ces prix ne comprennent ni les repas (celui de midi est pris en commun), ni l'hébergement (possible en chambres simples ou doubles). Pour renseignements complémentaires et inscriptions : Initiative et Formation, 40, rue Tiquetonne, 75002 Paris. Tél. : 233-50-15.

— stages —

■ **Expression théâtrale.** Stage Intensif dirigé par la troupe professionnelle du Théâtre de la Gronde, du 5 au 10 juillet inclus, au centre APASEC de Broys (Oise). Au programme : bases techniques du jeu d'acteur ; expérimentation d'une démarche complète de création théâtrale (troupe + participants) jusqu'à la représentation publique du résultat. Ce stage s'adresse à toute personne, débutante ou non, intéressée par l'application, dans sa propre activité artistique ou sociale — notamment l'animation auprès d'adultes, d'adolescents ou d'enfants —, des possibilités de l'outil théâtral comme moyen d'expression des individus et des groupes non professionnels. Pour tous renseignements : Théâtre de la Gronde, 36, avenue Henri-Barbusse, 94200 Ivry. Tél. : 671-13-19.

10, rue Molitor, 75016 Paris. Tél. : 524-46-00, poste 437.

■ **Nouvelle approche de la pédagogie de l'oral** : UV annuelle et/ou stages, à la demande, destinés aux enseignants et aux formateurs. Des recherches théoriques récentes et novatrices sur le **rythme, l'intonation, le mouvement et le geste** y sont présentées dans une perspective de mise en pratique pédagogique : rôle essentiel à la base de la communication interpersonnelle et de l'apprentissage de la langue ; place dans les stratégies d'enseignement ; importance dans la relation avec les élèves. La formation proposée permet d'appréhender des composantes essentielles de la langue parlée à travers des critères pertinents du point de vue scientifique et pédagogique, longtemps méconnus ou négligés. Elle amène en outre à reconsidérer la **pédagogie de la lecture** de manière originale. Les applications pratiques sont envisagées pour l'enseignement aux enfants français et aux enfants de parents non francophones. Pour tous renseignements : Odile Menot, Institut de linguistique et phonétique générales et appliquées, Université de Paris III, 19, rue des Bernardins, 75005 Paris. Tél. : 354-16-80.

rencontre

■ **Séminaire second degré de l'Université coopérative d'été**. Sous ce titre, l'Institut coopératif de l'école moderne (pédagogie Freinet) organise à Grenoble, **du lundi 24 août au soir au dimanche 30 au matin**, une rencontre de travail entre enseignants du second degré de toutes spécialités. Une organisation est prévue pour les enfants. S'inscrire auprès de Françoise Serfass, Baigts, 40380 Montfort.

exposition

■ **Trans-Cinéma Express**. Sous ce titre, **du 16 juin au 4 juillet**, le Centre culturel de la communauté française de Belgique (127-129, rue Saint-Martin, Paris 4^e) organise une importante exposition sur « Les folles années du rail », du Transsibérien à l'Orient-Express. Parallèlement à cette exposition et sur le même thème, sera présentée, au studio de cinéma de ce Centre, une rétrospective de films dans lesquels le train joue un rôle important. Au nombre d'une quarantaine, ces films seront répartis en six séries : Pionniers et héros (par exemple, **La bataille du rail** de René Clément) ; Ceux du train (**La roue**, d'Abel Gance) ; Voyageurs (**Stazione Termini**, de Vittorio de Sica) ;

Enigmes (**Une femme disparaît**, de Hitchcock) ; Comédies (**Bébert et l'omnibus**, d'Yves Robert) ; Evasion, action (**Le train bleu**, d'Ilya Trauberg). La projection de ces films, dont beaucoup sont oubliés ou rares, fait de cette exposition un événement artistique à ne pas manquer. Mais les retardataires auront à nouveau l'occasion de la voir après la rentrée scolaire : **du 15 septembre au 4 octobre**. Pour toutes précisions, téléphoner au 271-26-16 en demandant Marianne Hicter ou Claire Martens.

musique

■ **XVIII^e Fêtes musicales en Touraine, du 21 juin au 5 juillet**. Ces manifestations, consacrées cette année à la voix, proposeront un important programme :

• **récitals de piano de Sviatoslav Richter** qui inaugurera l'ensemble de ces Fêtes le 21 juin au Grand Théâtre de Tours et ouvrira chacun des week-ends par deux autres concerts (le 25 juin, à la Grange de Meslay, le 2 juillet à la Salle des Tanneurs) ;

• **des récitals de chants** à la Grange de Meslay, auxquels participeront Birgit Finnilä, Christa Ludwig, Tom Krause, Barbara Hendricks, Cathy Berberian, Evgueni Nesterenko — respectivement accompagnés au piano par Christian Ivaldi, Geoffrey Parsons, Irwin Gage, Staffan Scheja, Massimilio Damerini et Evgueni Chenderovitch ;

• **un cours public d'interprétation donné par Elisabeth Schwarzkopf** au Centre musical Jean de Ockeghem (deux séances quotidiennes de trois heures, du 29 juin au 4 juillet) : le public pourra assister à ces séances de travail au cours desquelles quelques chanteurs sélectionnés bénéficieront de l'enseignement de la grande cantatrice.

Parallèlement à ces manifestations, deux expositions se tiendront au musée des Beaux-Arts de Tours : l'une sera consacrée à des dessins de Matisse, l'autre à « Nadar et l'art lyrique ».

Pour renseignements complémentaires (calendrier détaillé, prix, réservations) : Hôtel de Ville, 37032 Tours Cedex. Tél. : [47] 61-81-24, poste 744.

loisirs

■ **En Corrèze**, par période de sept ou dix jours, les Chpeuneuneux proposent différentes formes d'activités :

• **Dessin et peinture** enseignés en tenant compte de la personnalité de chaque stagiaire et en utilisant des matériaux divers (encres, gouaches, acryl, vinyl) ;

• **Espace/Volume/Couleur** : construction de maquettes où le volume et la matière,

fixes ou mobiles, envoient la couleur ; apprentissage des divers matériaux utilisés et de leurs outils correspondants ;

• **Modelage à l'atelier et randonnées pédestres** dans le massif du Queyras ;

• **Poterie** : deux niveaux (initiation et recherche) ;

• **Tapiserie** : initiation et réalisation d'un projet simple ;

• **Tissage** : après le montage de la chaîne, découverte des points sur un métier traditionnel ou à chaîne circulaire ;

• **Photo** : initiation aux techniques de laboratoire et à la prise de vue puis réalisation d'un travail commun, tel que roman-photo ;

• **Techniques de l'imaginaire** : petites réalisations, individuelles ou collectives, d'objets ou d'événements créatifs, à partir de trois supports principaux : le texte, l'objet plastique ou graphique, le son ;

• **Écritures** : réalisation de textes poétiques et de fiction, exploration de plusieurs modes de production de l'écrit.

Par ailleurs, des stages de **peinture de paysage** auront lieu en Bourgogne et en Italie (à Florence).

Les prix varient selon le type de stage, sa durée et la date à laquelle il a lieu. Sur place, il existe plusieurs possibilités d'hébergement, dont deux gratuites : dortoir genre refuge, camping sur le terrain de La Boissière. Petit déjeuner et dîner peuvent être préparés et pris en commun avec la participation de chacun. Pour recevoir le programme détaillé et toutes précisions sur les conditions de participation : Les Chpeuneuneux, La Boissière, 19310 Ayen. Tél. : [55] 25-15-69.

notez aussi

■ **L'OROLEIS d'Aquitaine propose un très grand choix de films 16 mm** aux directeurs et animateurs de centres de loisirs, maisons familiales, colonies de vacances, associations loi 1901, etc., désirant organiser des projections cinématographiques à l'usage des vacanciers. Pour tous renseignements : OROLEIS d'Aquitaine, 75, cours d'Alsace-et-Lorraine, 33075 Bordeaux Cedex. Tél. : [56] 52-24-29.

■ **La PEP de l'Aude signale que, du 15 septembre au 30 octobre prochain**, elle pourra accueillir des classes de mer dans son Centre permanent de Port-la-Nouvelle : cent vingt places (six salles équipées), plage réservée, car pour excursions ; possibilités d'accueil de classes maternelles et spécialisées. Prix de la journée : 72,50 F. Pour tous renseignements complémentaires : PEP Aude, 13, rue de Belfort, 11005 Carcassonne. Tél. : [68] 25-35-54.



A de Yveaac 20' 11/19 35

tit. Destouches 20' 11/19 35

Coucou ! le revoilà !...

cent ans de liberté



cent ans de liberté

« **T**out journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par l'article 7. » Ainsi s'ouvre le deuxième chapitre d'une des lois françaises les plus fameuses, celle dont, le 29 juillet prochain, on pourra célébrer le centenaire. Pour nous, aujourd'hui, semblable proclamation semble aller de soi. Et pourtant son évidence n'a pas toujours été aussi limpide comme en témoigne l'histoire mouvementée, comme à rebondissements, d'un droit longtemps contesté. C'est que, il est vrai, la presse a toujours eu maille à partir avec le pouvoir, non sans quelque raison d'ailleurs puisqu'elle est, elle-même, un élément du pouvoir : désirée, désirable, sa liberté a été l'objet d'une conquête, mais, souvent aussi, elle a été bafouée. C'est cette longue aventure de l'esprit et de la pensée humaine sur laquelle nous pouvons jeter un regard.

En son temps, le législateur ne pouvait considérer que la liberté de la presse **écrite** — et pour cause. Il en va tout autrement aujourd'hui où l'audiovisuel a repris à son compte l'un des domaines réservés de la presse : l'information. Certainement abusivement, on a eu tôt tendance à confondre presse et information, à réduire l'objet de la presse à cette seule et unique mission dévouée aux journalistes. De la liberté de la presse on est vite passé à la liberté de l'information puis, bien sûr, à la liberté tant physique que morale, des journalistes. C'est pourquoi, en 1981, la loi sur la liberté de la presse peut paraître, à plus d'un égard, sinon désuète — il s'en faudrait de beaucoup ! — du moins impropre à régler toutes les questions. Les problèmes posés par et aux journalistes, selon qu'ils interviennent dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, sont-ils exactement de même nature, est-ce que la loi du 29 juillet 1881 les concerne tout à fait ? Par réflexe, on songe à s'y reporter alors que, dans le texte, rien ne laissait prévoir la situation actuelle. On n'y recourt, en fait, que parce qu'on sait bien que la liberté de la presse n'est que l'une des composantes de libertés plus fondamentales comme la liberté de penser, la liberté de s'exprimer.

Cent ans plus tard, les enjeux n'ont pas changé. La forme seule des supports par lesquels ils se révèlent a évolué : témoin le débat sur les radios **libres** ; en témoignent aussi les incertitudes à propos de médias plus sophistiqués encore qui ont fini d'être des prémonitions orwelliennes. Notre époque ne peut se soustraire à ce débat. De l'urgence qu'on mettra à y entrer, du sens dans lequel on voudra l'orienter, dépend, aujourd'hui comme il y a cent ans, l'usage de notre commune liberté.

Jean-Pierre Vélis

les tribulations d'une liberté

« DEFENSE d'afficher, Loi du 29 juillet 1881. » C'est surtout par cette interdiction qu'est connue la loi fondamentale dont le mois prochain marquera le centenaire. Loin d'interdire, pourtant, elle est intitulée « Loi sur la liberté de la presse » et reste, aujourd'hui encore, le texte de base de ce droit essentiel.

C'est une histoire ancienne que celle de cette liberté. Sans remonter à Gutenberg, ni même à Théophraste Renaudot, il suffit de rappeler que sous l'Ancien Régime tout imprimé était soumis à autorisation préalable, et, lorsque cette exigence n'était pas respectée, le livre était brûlé par le bourreau et son auteur exposé au bannissement, au carcan, voire aux galères. Comme Beaumarchais le fait dire à Figaro, « *pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement sous l'inspection de deux ou trois censeurs* ».

Certes la différence n'était pas réellement faite entre le livre et le journal et le second restait assez

peu développé ; mais dès avant la Révolution, Mirabeau avait consacré un essai à la liberté de la presse et il eut à cœur d'en faire adopter le principe. Aussi est-ce à lui que l'on doit la rédaction de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme qui, pour la première fois, affirme hautement le droit de chacun à exprimer et diffuser ses opinions. De fait, la Révolution provoqua la prolifération soudaine d'une multitude de journaux politiques dont les plus connus restent *Le Père Duchesne* de Hébert, *L'ami du peuple* de Marat et *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins.

Néanmoins, la violence de ton des journaux conduit le pouvoir à s'inquiéter des effets d'une liberté totale. Si Siéyès en appelle à la mesure, la Convention, elle, limite le pluralisme en excluant les « *empoisonneurs de l'opinion publique* », première manifestation du mouvement pendulaire que connaîtra tout le XIX^e siècle. De la même façon, et pour la première fois, l'exemple est donné d'un bouleversement politique ayant la presse pour origine ou prétexte. Un décret girondin du 29 mars 1793 réprime la provocation au meurtre ; il entraîne l'arrestation de Hébert dont les Jacobins demandèrent et obtinrent la libération, ce qui provoqua la chute des Girondins et

l'instauration de la Terreur, sous laquelle, au demeurant, disparut complètement la liberté de la presse.

Le Directoire ne fut pas plus libéral ; il supprime dès germinal An IV le droit de discussion politique et institue la responsabilité collective ; les journalistes, à partir de l'An V, sont souvent arrêtés, condamnés, déportés. Le Consulat suit le même chemin. Ses textes constitutifs ne citent même pas la liberté de la presse et il supprime tous les journaux sauf treize d'entre eux qui sont placés sous le contrôle de la police.

Napoléon, dit-on, faisait rédiger un journal d'opposition à son seul usage, prouvant ainsi l'intérêt qu'il attachait à la presse autant que la crainte qu'il en avait. Il en plaça l'ensemble sous contrôle, l'utilisa pour sa propagande et, après un durcissement progressif, la nationalisa totalement en 1811.

Le pendule se remet en mouvement avec la Restauration. La Charte, dans son article 8, proclame de nouveau la liberté de la presse, mais dès octobre 1814 la censure est rétablie, ce qui permet à Napoléon de l'abolir durant les Cent Jours. La seconde Restauration commence par la terreur blanche et la presse la subit, avant que le régime s'assouplisse à partir de 1817 pour devenir presque totalement libre avec la loi de Serres du 9 juin 1819. Las, la liberté n'a encore qu'un temps et la censure réapparaît dès mars 1820. Ensuite, après que des textes répressifs sont intervenus en 1822, la loi Portalis de 1828 revient au système libéral de 1819, et c'est parce qu'il en suspend les garanties par son ordonnance du 25 juillet 1830 que le régime de Charles X sombre dans les Trois Glorieuses.

La Monarchie de Juillet, n'oubliant pas aussitôt qu'elle doit sa naissance à la presse, affirme dans la Charte que la censure ne pourra jamais être rétablie. Formellement, elle ne le fut effectivement pas

mais Thiers fit voter en 1835 une loi répressive instituant le délit d'opinion. Lamartine en fut l'un des adversaires les plus acharnés et c'est à cette occasion qu'il rappela à propos de la liberté de la presse que « *les gouvernements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle* ».

1830 avait été une révolution causée par la presse. 1848 fut une révolution convoquée par la presse. C'est en effet un directeur de journal, Marrast, qui appela à la manifestation d'où devait sortir la II^e République. Comme de coutume elle rétablit la liberté de la presse et, comme de coutume encore, la restreint dès que les journées de juin agitent le spectre d'une révolution qui ne serait pas bourgeoise. Le Second Empire n'a plus qu'à marcher sur ces traces en instituant l'autorisation préalable et la pratique des avertissements débouchant sur l'interdiction. Toutefois, la nécessité s'étant manifestée pour Napoléon III de remplacer par d'autres les soutiens perdus chez les catholiques du fait de la politique italienne, il pratiqua l'ouverture vers les secteurs libéraux dont la presse fut la première bénéficiaire avec la loi du 11 juin 1868 substituant à l'autorisation préalable une simple déclaration.

La monarchie sans roi que fut à ses débuts la III^e République maintint à la presse la liberté qu'elle avait conquise, mais elle resta une tolérance. Et ce fut une nouvelle fois à son propos que se manifesta le désaccord entre le président Mac Mahon et la Chambre, désaccord menant à la crise du 16 mai 1877 à la suite de laquelle le premier dut d'abord se soumettre et ensuite se démettre, consacrant ainsi la victoire définitive de la République.

La majorité républicaine sortie des urnes, divisée sur beaucoup de problèmes, est unanime sur celui de la presse, et c'est elle qui élabore et adopte la loi du 29 juillet 1881 dont le titre laconique pose un problème sur lequel on ne reviendra plus qu'épisodiquement.

Si la liberté est totale, elle n'est pas infinie. Des bornes lui sont

fixées qui — seule la liberté arrête la liberté — n'ont pour objet que le respect d'autres droits fondamentaux telle la protection de la vie privée par exemple. Le législateur fait choix d'un régime répressif (il faut ici éviter les contresens : en droit, le régime répressif qui sanctionne à posteriori l'éventuelle méconnaissance de limites fixées et connues à priori, est toujours plus libéral que le régime préventif). Les incriminations (injure, diffamation...) sont précisément définies et appréciées par le jury de cour d'assises.

La période qui s'ouvre en 1881 pour aller jusqu'en 1914 peut être considérée comme l'âge d'or de la presse écrite. Elle bénéficie d'une très large liberté, d'un quasi-monopole d'information, du respect indiscerné du lecteur pour ce qui est imprimé. Elle devient le lieu du débat politique, c'est dans ses colonnes que se livrent les joutes et si les journalistes sont souvent tentés de se faire hommes politiques, les hommes politiques sont, eux, contraints de se faire journalistes. L'éditorial prolonge et amplifie le discours parlementaire. C'est par les journaux qu'explose l'affaire Dreyfus ; en cinq ans, Clemenceau n'y consacra pas moins de trois mille éditoriaux ! C'est parce que la presse a dénoncé son genre comme trafiquant de médailles que Grévy est réduit à la démission : c'est dans les journaux qu'éclate le scandale de Panama qui, mettant en cause une partie importante du personnel politique, contribuera à créer et entretenir l'antiparlementarisme dont la France a conservé la tradition.

Mais le terme d'âge d'or revêt ici un double sens, car c'est aussi à cette époque que la presse fut la plus vénale. La pratique était répandue qui consistait à distribuer de substantielles gratifications aux journalistes pour qu'ils défendent telle ou telle position. L'émission de l'emprunt russe, pour s'en tenir à cet exemple, conduisit l'ambassade à inonder les rédactions de petits cadeaux en contrepartie desquels devait être présentée une image favorable de ce pays et de ses capacités de remboursement...

Il y eut pourtant des reculs et la grande peur anarchiste des années 90 provoqua l'adoption de textes répressifs en 1893 et 1894, sanctionnant l'appel à la violence. Comme cela se fait couramment, c'est au nom de la défense de la liberté que celle-ci fut restreinte.

La Première Guerre mondiale vit l'apparition, pour le moins originale, d'une censure consensuelle.

p
appliquer
de 1944 ?

Peu soucieux, en effet, d'encourir des condamnations pour atteinte au moral de l'armée ou diffusion de fausses nouvelles, les directeurs de journaux acceptèrent de soumettre leurs textes aux autorités avant de les publier. Ne refusaient de se plier à cette discipline que des organes à l'époque marginaux, comme *Le canard déchaîné*, devenu *enchaîné* quand eut frappé la censure.

Mais lorsque la guerre eut pris fin, la montée des tensions des

années 30 provoqua, en réplique à la violence de la presse, la multiplication des incriminations. Le Front populaire lui-même contribua à cet édifice répressif en créant le délit de provocation au meurtre. Mais il faut préciser que cette mesure faisait suite aux agressions dont Léon Blum avait été victime après que la presse d'extrême-droite n'avait cessé d'appeler de ses vœux sa disparition physique, le précédent de Jaurès conduisant à prendre au sérieux ce type

d'appel.

Vichy supprima toute liberté et donc aussi celle de la presse. Elle paya néanmoins le prix de sa servilité à l'égard de l'occupant et du pétainisme puisque la Libération interdit tous les titres ayant continué de paraître pendant la guerre. Elle alla plus loin en recréant, sous prétexte du rationnement de la pâte à papier, le système de l'autorisation préalable qui n'a totalement disparu qu'à la fin des années 40, →

eut-on l'ordonnance

A LA VEILLE d'une remise sur le tapis de tous les textes juridiques régissant la presse, l'ordonnance du 26 août 1944 est fréquemment ressortie du placard. Mais, en 1981, demeure-t-elle opératoire ?

Cette ordonnance a été promulguée à Alger par le Gouvernement provisoire de la République française, après avoir été délibérée et votée fin mars 1944 par l'Assemblée consultative provisoire. Elle constitue une première esquisse d'un statut de l'entreprise de presse et tend à faire application de principes dégagés dans la Résistance, en vue de libérer la presse de la tutelle de l'argent et des ingérences étrangères.

L'ordonnance ne concerne pas, comme le statut de la publication dont l'élément le plus important reste la loi du 29 juillet 1881, l'ensemble des écrits périodiques. Elle laisse en effet hors du champ d'application de la plupart de ses dispositions les périodiques ayant un caractère strictement scientifique, artistique, technique ou professionnel et ceux qui paraissent moins d'une fois par mois (article 2).

Les buts poursuivis par l'ordonnance sont de faire de l'entreprise une maison de verre, de la mettre à l'abri d'influences occultes et de faire supporter les responsabilités par les véritables dirigeants de la publication. Un autre objectif — qui se dégage avec beaucoup moins de netteté — serait d'empêcher la création de chaînes de journaux et d'assurer ainsi le pluralisme de la presse.

L'opinion a été émise que l'ordonnance était restée lettre morte parce que les règlements d'administration publique prévus à l'article 18 n'étaient pas intervenus. En réalité, ces textes réglementaires devaient surtout préciser l'organisation du contrôle des comptabilités et la vérification des tirages. Leur absence ne fait pas obstacle à l'application de la plupart des dispositions de nature législative qui se suffisent à elles-mêmes. Les situations contrevenant à l'ordonnance, toujours en vigueur, peuvent motiver des poursuites judiciaires, et d'ailleurs de telles poursuites ont été ouvertes dans quelques cas. Mais une certaine tolérance s'est instaurée, explicable historiquement.

En premier lieu, le format réduit des journaux à la Libération rendait difficile la publication de l'abondante documentation prescrite, qui aurait été faite au détriment de la place laissée à l'information, déjà insuffisante. Aussi à l'origine, le ministère de l'Information n'a pas exigé la publication périodique de la liste des propriétaires et des collaborateurs fixes ou occasionnels.

En second lieu, l'ordonnance d'Alger a été considérée comme une ébauche, qui ne devait recevoir qu'une application provisoire, en attendant que, les institutions rétablies, le Parlement ait élaboré un statut plus complet. Divers projets de statuts de la presse ont été proposés après la Libération :

- le projet de loi Defferre en mars 1946 ;

Le Gouvernement provisoire fit cependant plus et mieux que ces mesures restrictives puisqu'il fut le premier à se préoccuper du régime économique des entreprises de presse. L'ordonnance du 26 août 1944 avait pour double ambition de les moraliser et d'en éviter la concentration. C'est pourquoi elle prévoit d'une part que le propriétaire (ou, pour les sociétés, le président du conseil d'administration) doit être le directeur de la publication et d'autre part que nul ne peut être directeur de la publication de plus d'un titre. En outre est également exigée la publication périodique du nom des actionnaires des organes de presse. Pour excellente que fût l'intention, elle est restée partiellement platonique, le pouvoir politique donnant au

parquet des instructions de poursuites sélectives, voire de passivité. Ainsi dispose-t-il d'un moyen efficace de s'assurer la complaisance, ou au moins la modération, de certains journaux.

La guerre d'Algérie, enfin, fut la dernière occasion pour l'exécutif de s'attaquer ouvertement au pouvoir de la presse par des méthodes qui ne devaient pas grand-chose au droit et tout à la répression.

Depuis, la discrétion l'emporte généralement, et il faut toute la fureur vengeresse d'un président de la République pour que des journaux fassent l'objet d'attaques frontales opérées au moyen de textes, comme l'article 226 du Code pénal, qui, en principe, ne devrait pas trouver à s'appliquer dans un domaine pour lequel la loi de 1881

a prévu des procédures et conditions spéciales.

Cent ans après, la loi du 29 juillet 1881 reste séduisante dans sa simplicité, son laconisme et sa mesure. Cela suffit à lui valoir notre attachement et à espérer que le centenaire en sera dignement fêté. Mais l'expérience est trop riche de désillusions pour que les héritiers de Gambetta et des Républicains négligent de rechercher le système permettant, pour cette liberté comme pour les autres, d'en approfondir l'exercice, de la soustraire aux emprises que l'économie lui a imposées, de redéfinir et préserver son originalité face à l'impérialisme d'autres médias.

Guy Carcassonne

- le projet de la Fédération de la presse en septembre 1946 ;
- le projet de loi Bourdan en juin 1947 ;
- la proposition de loi Félix en février 1948 ;
- la proposition de loi Bichet en juin 1949.

Aucune de ces tentatives n'a abouti. Et il est apparu qu'une solution ne pourrait être rapidement trouvée. Le législateur a lui-même tiré la leçon de ces échecs. Il avait, dans la loi du 11 mai 1946, subordonné la répartition des biens de presse, entre les entreprises créées à la Libération, à la promulgation d'un nouveau statut de la presse. La loi du 2 août 1954, dite loi de Moustiers, a supprimé cette condition, afin de permettre l'attribution des imprimeries qui étaient gérées depuis huit ans par la SNEP.

L'ordonnance du 26 août 1944 était donc devenue un provisoire durable et, en 1961, une commission fut créée avec mission d'étudier la mise en œuvre de la publicité de comptes des journaux. En effet, faire observer rigoureusement les prescriptions relatives à la publication des tirages et des comptes n'offrait qu'un intérêt relatif, dès lors qu'il n'était pas procédé à la vérification de la sincérité de ces renseignements.

Mais la commission, qui n'a jamais été installée, n'a évidemment pas déposé le rapport qui lui était demandé.

C'est dans ce contexte que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération ont adopté

une attitude très libérale vis-à-vis des journaux qui étaient en infraction, sinon avec l'esprit, du moins avec la lettre stricte de l'ordonnance de 1944. Au reste, pour s'assurer de l'observation correcte de la loi, l'administration aurait dû se livrer à des investigations permanentes qui risquaient d'être taxées d'atteinte à la liberté de la presse.

L'article 20 a prévu la création d'une Association nationale de la presse, devant définir et probablement appliquer des sanctions d'ordre professionnel, en d'autres termes l'institution d'un Ordre de la presse, qui aurait été plus à même de procéder à certaines vérifications sans être accusé de compromettre l'indépendance des journaux.

Cet organisme était une pièce importante de l'embryon de statut préconisé en 1944, dans la mesure où il aurait pu — aux lieux et places de l'administration contre laquelle il serait inévitablement porté le grief de mettre la main sur les moyens d'information — prendre en charge les enquêtes nécessaires auprès des entreprises.

Son absence, détruisant l'équilibre de la construction, jointe aux imperfections et insuffisances du texte qu'une analyse détaillée permet de relever, est sans doute l'une des causes de la discrétion de tous les gouvernements successifs en ce qui concerne l'application de l'ordonnance de 1944. Quoi qu'il advienne, l'histoire démontre qu'on risque d'attendre un statut de la presse tout autant que Godot...

G. P.

un droit inadapté aux nouveaux médias

EN multipliant produits et services, la technologie informatique développe une nouvelle économie de l'information qui est loin d'être sans incidence sur l'équilibre juridico-politique établi depuis quelques générations. Mais devant la naissance de nouveaux médias, le vide juridique risque de constituer une source d'arbitraire et d'abus. A l'heure présente, où un nouveau pouvoir prend les commandes, dire quelles seront les lois régissant les enfants nés du mariage de l'ordinateur et du téléphone s'avère particulièrement hasardeux. Néanmoins, il n'est pas dépourvu d'intérêt de soulever quelques-unes des questions, qui se posent déjà.

En France, la presse et la radio-télévision sont soumises à deux régimes bien distincts : liberté pour l'édition, monopole pour l'audiovisuel. L'apparition de nouvelles techniques de communication — des vidéotextes aux satellites — remet en cause cet équilibre. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, le député Joël Le Tac se bat pour l'élaboration d'une loi-cadre sur les médias nouveaux et anciens. La réponse des gouvernements giscardiens fut très prudente : le 14 novembre 1980, Pierre Ribes, secrétaire d'Etat aux PTT, déclarait à l'Assemblée nationale que l'expérience de vidéotexte de Vélizy pouvait être soumise à la législation applicable à l'édition et notamment à la loi du 29 juillet 1881. Il ajoutait : « Il convient que nous regardions ensemble comment en pratique s'applique cette législation déjà

complexe avant d'envisager de bâtir un nouveau cadre juridique. »

Toutefois, la simple lecture de la loi du 29 juillet 1881 montre bien que celle-ci ne peut pas s'appliquer à la lettre en dépit de ce qu'affirme le secrétaire d'Etat aux PTT. Dans une remarquable étude sur « Le droit et les nouveaux médias » (*Presse Actualité*, mai 1981), Jean Legrès relève trois exemples : Comment définir le directeur de la publication ? Comment appliquer la règle du dépôt légal à des images qui changent constamment et qui ne sont pas forcément conservées dans les mémoires des ordinateurs ? Comment enfin faire respecter le droit de réponse, en raison précisément du passage fugace d'images qui ne laissent pas de traces ? Les difficultés sont au moins aussi grandes si on essaye d'appliquer la célèbre ordonnance de 1944 et ses clauses relatives à la publicité sur les comptes et les personnes de la publication ou à l'interdiction de prises de participations étrangères. Et la clause de conscience, si chère aux journalistes, peut-elle bénéficier aux documentalistes qui ont la charge d'actualiser les informations des banques ou bases de données ?

« Il n'est nullement impossible, en revanche, souligne Jean Legrès, d'élaborer un texte de loi qui adopterait aux vidéotextes les principales dispositions du droit de la presse écrite. On pourrait, par exemple, assimiler les centres serveurs à des publications : leurs responsables bénéficieraient, pour

avoir le droit de diffuser, d'un agrément accordé par une commission dont la composition serait analogue à celle de la Commission paritaire des publications et agences de presse. Celle-ci disposerait de moyens techniques lui permettant de procéder par sondages au contrôle de conformité des vidéotextes à des cahiers des charges déposés au préalable. Le système ne serait pas plus contraignant que celui dont s'accommode la presse aujourd'hui ; il présenterait néanmoins l'avantage de ne pas laisser à la seule administration la lourde responsabilité de décider qui aura accès au fil. »

L'irruption des nouveaux médias, les exemples étrangers le prouvent, peut déboucher sur la contestation même de l'extension du monopole des PTT à ces services de communication révolutionnaires. Président de l'association Droit et Informatique, auteur à la Documentation française de *L'information sans frontière*, Jean-Pierre Chamoux explicite les deux raisons essentielles pour que la question soit posée dans ces termes.

La première est juridique : le monopole est largement justifié par la nécessité de maintenir un service public homogène sur l'ensemble du territoire, et pour les contraintes socio-économiques qui en découlent. Mais, dès qu'il s'agit d'étendre la prestation de service à des produits d'information variés et spécialisés, pour lesquels le téléphone n'est guère qu'un véhicule, sans plus, il n'y a plus de justification fondamentale pour confier à l'Etat l'exploitation du service. C'est d'ailleurs bien dans cet esprit que les services du type Transpac ou Téletel en France, Prestel en Grande-Bretagne ou Vista au Canada, sont de plus en plus exploités dans des cadres juridiques de droit privé ou d'économie mixte, même lorsque la puissance publique garde un contrôle financier du capital des sociétés d'exploitation.

La deuxième raison est économique : les nouveaux moyens de télécommunication télématique ne trouveront leur pleine expansion



une des salles de rédaction de l'Agence France-Presse

que dans la mesure où leur prestation saura répondre à un très large marché. Or, le marché sera de plus en plus international, notamment pour les serveurs d'Europe, mais aussi pour ceux des Etats-Unis. La création d'une base de données, la mise au point d'un vidéotexte, un service de commutation de messages par paquets, sont des investissements de nature industrielle, très sensibles aux économies d'échelle. La création des infrastructures de communication moderne, notamment les câbles transatlantiques et les satellites, le sont également. Il faut donc que l'exploitant de ces nouveaux servi-

ces puisse se placer le mieux possible sur le marché international et soit libre de tirer parti de toutes les ressources du commerce international. Cet argument milite en faveur d'une structure de droit privé, très souple et très adaptative, qui puisse apparaître à l'usager comme tout à fait détachée des privilèges de pavillon comme des contraintes du service public national.

Jean-Pierre Chamoux pose les problèmes clefs de demain : « La création de nouvelles infrastructures internationales et leur exploitation, les besoins des firmes multinationales, ceux des serveurs

documentaires, des prestataires en informatique, des agences de presse et, enfin, les besoins d'information des Etats du tiers monde, qui sont loin d'être négligeables, qui se développeront très vite. Face à cette demande, l'Etat peut agir, décider, orienter, mais son action a des limites. Ainsi, sa juridiction ne dépasse pas les frontières de son territoire. Donc, le raisonnement régalien et territorial, quelle que soit sa force, devra céder la place à un raisonnement économique et mondial, tant en ce qui concerne l'évolution nécessaire des tarifs internationaux de télécommunications que les prestations nouvelles offertes grâce aux communications intercontinentales déjà existantes » (Le Monde diplomatique, décembre 1980).

Devant de tels bouleversements, la presse ne manque pas de s'inquiéter. Directeur général d'Ouest-France, François-Régis Hutin craint que la télématique ne menace la démocratie. Selon lui, certains journaux disparaîtront purement et simplement. D'autres seront rachetés par les organismes commerciaux les plus puissants : multinationales, chaînes de radio ou de télévision privée et peut-être étrangère. On aboutira alors à la constitution de groupe multimédias. Ce que dénonce François-Régis Hutin : « Ce ne sera pas à partir de la presse créant de nouvelles stations d'émissions, de radio ou de télévision, ce sera à partir de groupes puissants, capables d'utiliser toute la gamme des moyens d'information. La presse ne sera plus que l'élément avancé de ces groupes. Pauvre ordonnance de 1944 ! Pauvres législateurs de la Résistance et de la Libération qui avaient voulu soustraire la presse aux forces de l'argent, aux influences du pouvoir et à l'emprise de l'étranger. Désormais, tout sera possible même le pire » (Etudes, février 1981).

Les exemples récents montrent à l'évidence que la constitution de « networks » à l'américaine est en route. Il suffit d'évoquer le conglomérat Matra-Hachette-Europe I ou les ambitions de Gaumont, voire d'Havas. Face à ces gros appétits, Hersant le papivore apparaît

comme un gagne-petit. Dans un tel contexte, les législations existantes volent en éclat. La communication devient une industrie comme les autres. La culture normalisée est pensée en termes de produits. Même les frontières nationales vacillent. Face aux satellites de télévision directe, que peut signifier le principe du monopole défendu en France? Demain grâce soit à LuxSat, le satellite luxembourgeois lancé par les Luxem-

bourgeois de la CLT qu'animent Gust Grass et Jacques Rigaud, soit à Tel Sat, le satellite helvético-britannique conçu par le Suisse Jean-Claude Nicole, l'Hexagone sera arrosé par bon nombre de chaînes et de radios étrangères. L'avenir est aux multinationales de la communication. L'Australien Rupert Murdoch l'a bien compris puisqu'il développe son action sur trois continents contrôlant aussi bien *The Australian* à Sidney que *The*

Times à Londres ou *The New York Post* aux Etats-Unis.

Dans le domaine des communications, l'Etat a toujours été régalien; aujourd'hui, il doit faire preuve de souplesse et de discrétion. Avec les télécommunications, la communication prend une dimension planétaire. Les législations nationales demeureront inadaptées tant qu'elles n'intégreront par les contraintes internationales.

Jean C. Texier

la presse audiovisuelle existe-t-elle ?

LA campagne pour les élections présidentielles a relancé avec vigueur le vieux débat sur l'objectivité de l'information télévisée. Les responsables politiques du Parti socialiste se sont efforcés de démontrer que le décompte des temps d'antenne favorisait nettement le Président sortant. Des journalistes, des spécialistes de l'audiovisuel ont souligné que la mise en scène même du spectacle télévisuel aboutissait au même résultat. Le point culminant de la polémique a été atteint avec le débat opposant François Mitterrand à Valéry Giscard d'Estaing. Le candidat socialiste a en effet obtenu, comme garantie d'objectivité, deux conditions fondamentales : des journalistes extérieurs à la télévision et une stricte asepsie de la mise en scène.

A cela deux réponses dans le camp des professionnels de la télévision. Celle des responsables des chaînes qui estiment que de telles critiques et réglementations conduisent à la négation même de l'infor-

mation audiovisuelle et des lois intangibles du spectacle. Celle des journalistes de télévision qui se disent menacés dans leur statut et l'exercice de leur profession.

Le débat dépasse bien évidemment le cadre strict des élections. Il prend même une acuité nouvelle depuis le 10 mai. Chacun regarde le journal télévisé d'un œil plus attentif en essayant de déceler les signes d'un changement. De l'autre côté du petit écran, les sorcières que l'on n'a pas chassées essayent visiblement de donner toutes les preuves de leur indépendance et de leur objectivité. La presse audiovisuelle a-t-elle enfin une chance d'exister et de faire reconnaître ses lettres de noblesse ?

la télécratie

Le premier obstacle à cette reconnaissance est de taille : personne ne peut nier l'évidente dépendance de la télévision vis-à-vis du pou-

voir politique. Une dépendance qui va plus loin que la simple nomination des directeurs de chaînes par le gouvernement ou les pressions exercées sur les journalistes. Il suffit de revoir des actualités télévisées antérieures à 1958 pour s'apercevoir à quel point la V^e République s'est emparé de la télévision pour en faire un instrument politique, le porte-parole du pouvoir présidentiel.

L'accroissement rapide du parc des récepteurs, renforcé par le monopole et la centralisation, est une donnée sociologique de première importance : au même moment, cinquante millions de Français reçoivent le même message. Quel organe de presse peut prétendre à une telle audience ? Quel pouvoir politique y résisterait ?

Forte de cet état de fait, la télévision ne s'adresse pas à l'individu mais au sujet collectif, au citoyen présent avec des millions d'autres derrière son récepteur. Et le téléspectateur contribuable, payant sa redevance, considère la télévision non comme une étrange lucarne ou une boîte à image mais comme l'expression d'une identité collective, la voix de l'Etat. La télécratie est née. Non pas tant comme un art de la propagande que comme l'illusion d'une participation directe et collective à une sorte d'agora électronique.

Face à cela, certains préconisent aujourd'hui la fin du monopole et le recours à une multiplicité de télévisions indépendantes comme garantie du pluralisme. Mais l'on



voit mal comment ce pluralisme pourrait résister à d'autres monopoles, ceux des puissances financières qui auraient tôt fait de contrôler la situation. L'expérience italienne est là pour le démontrer.

Il convient plutôt de s'interroger sur la curieuse perversion de la notion de service public qui a conduit le pouvoir politique à s'arroger le monopole de la production d'information et à confondre l'égalité devant l'information avec l'idée d'une même information (la sienne) pour tous. Le service public de programmation peut subsister en s'ouvrant largement à toutes les sources possibles d'information : collectivités, associations, groupes sociaux, organismes professionnels, etc. L'évolution technologique permet d'envisager aujourd'hui cette diversification de la production, de même qu'elle autorise une décentralisation de la diffusion respectant les identités culturelles locales et régionales.

Ainsi serait cassé ce mythe dangereux du consensus électronique et l'univocité de l'information. La presse audiovisuelle y gagnerait en richesse et en authenticité sur le modèle déjà classique de la presse écrite.

l'image et la transparence

Il est intéressant de constater que la crise de la presse audiovisuelle touche beaucoup plus la télévision que la radio. C'est que l'image est considérée comme le lieu de manipulations mystérieuses aux effets dévastateurs. Sous la plume des commentateurs les plus sérieux, on retrouve les termes d'« hypnose », de « fascination étrange », de « passivité bêtifiante ». Certains vont même jusqu'à soupçonner la présence d'images subliminales assurant insidieusement leur emprise idéologique sur de pauvres cerveaux inconscients du danger.

Les professionnels de la télévision n'aident pas à clarifier le débat en invoquant les contraintes du spectacle et de sa nécessaire mise en scène. Certes, le journal télévisé est un spectacle mais en

cela il ne se différencie pas des autres émissions de télévision. Le véritable problème commence à se poser lorsque l'on considère que, dans l'actualité, l'image se donne pour la réalité.

Si l'on analyse un journal télévisé, on s'aperçoit qu'il est bâti exactement comme un journal parlé auquel l'image vient apporter sa caution de vérité. La photographie des coupes du Kremlin qui apparaît derrière le présentateur nous « assure » que la voix de l'envoyé spécial vient bien de Moscou et même, de façon plus insidieuse, qu'il est près du pouvoir et que son commentaire peut faire autorité. Les images du Liban fondent de la même manière l'authenticité de l'analyse du reporter sur la

guerre civile.

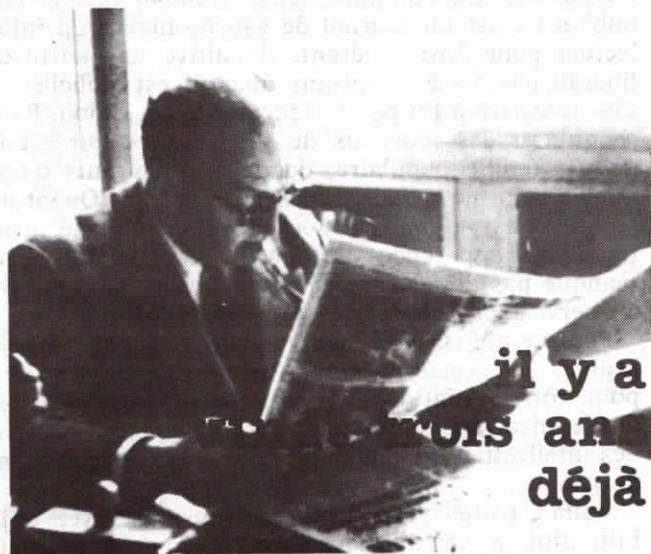
Prise en elle-même, l'image des actualités a très rarement un sens précis ; elle est prise dans un discours et le cautionne en témoignant de son ancrage dans la réalité. La presse audiovisuelle n'a fait là que reprendre et systématiser le rapport texte-photo de la presse écrite. Le journal télévisé déroule pour le téléspectateur la synthèse d'une journée du monde. Mise en perspective, prédigérée, la réalité qui apparaît sur l'écran n'inquiète plus, n'interroge plus ; elle livre directement son sens, ce qu'il faut en penser. La répétition quotidienne de la même forme, l'effet de série, parachève le processus. On sait qu'invariablement la météo viendra faire oublier les horreurs

de la guerre et le tiercé, les angoisses de la crise.

D'où la jouissance réelle du téléspectateur auquel on offre cette maîtrise imaginaire et rassurante d'un monde un peu inquiétant. D'où le formidable et dangereux impact de la presse audiovisuelle.

Ce n'est pas en bannissant l'image ou en tentant de l'exorciser par un ensemble de réglementations qu'on débarrassera la presse audiovisuelle de cette fonction idéologique. Il s'agit plutôt de s'attaquer à cette fausse transparence en restituant à l'expression audiovisuelle sa capacité d'interroger véritablement le réel. Il n'y a point là d'utopie : l'histoire du cinéma direct ou de la vidéo d'intervention montre qu'un véritable journalisme d'in-

Jean Guignebert fut un grand journaliste. Son nom, qui traverse l'histoire de la presse de la première moitié du siècle, est associé à de grands organes écrits ou radiodiffusés tels **Le Petit Journal**, **Radio Cité**, **Franc-Tireur** ou **Libération** dont il fut le rédacteur en chef. C'est lui qui, pendant l'Occupation, fut chargé de préparer clandestinement la réorganisation de la radio. Il fut d'ailleurs le premier ministre de l'Information du Gouvernement provisoire, puis le premier directeur général de la radio. La mort l'a surpris en avril 1958, il y a vingt-trois ans exactement. Le manuscrit qu'il venait juste de finir de rédiger ne vit jamais le jour. **Un fil pour Ariane**, tel était le titre de cet ouvrage, se proposait d'expliquer le monde de l'époque et ses enjeux — politiques, historiques, économiques, idéologiques — à une hypothétique jeune fille. De ce manuscrit inédit, et grâce à l'obligeance de sa fille, nous avons pu extraire les pages qu'il consacrait alors à la presse, dont l'actualité ne manque pas de laisser rêver.



J'ALLAIS oublier de vous parler de la presse. Fâcheuse omission que mes confrères ne m'eussent pas pardonnée. Si j'ai failli la passer sous silence, c'est sans doute qu'elle n'a plus — du moins en France — la même puissance qu'autrefois. J'ai connu des éditorialistes qui d'un trait de plume renversaient un ministère. Je me rappelle des campagnes qui mettaient aux abois toute une administration. Il n'en est plus question. Il y a bien des choses à reprendre dans la façon dont notre profession est présentement exercée mais là n'est pas le débat. La recherche de la sensation l'emporte sur le scrupule de l'information, l'esprit partisan sur l'objectivité et, souvent même, sur la plus élémentaire honnêteté. La vérité n'a plus de valeur en soi. Elle ne vaut que dans la mesure où elle sert une opinion. Si elle la dessert, on la passe sous silence ou on la truque. Les journaux ne sont plus que des tracts et c'est peut-être ceux qui en ont moins l'air qui le sont davantage. Quoi qu'il en soit, par rapport aux tirages d'avant-guerre, la presse parisienne marque un recul sensible et elle a bien du mal à conserver ses positions. Sans doute vend-elle moins en province

vestigation peut aussi s'appuyer sur l'image.

quelle carte pour les journalistes ?

« Elkabbach au chômage, Mougeotte aux chiottes », les slogans du 10 mai ont spontanément et brutalement pris à partie les journalistes de télévision. Elkabbach a beau déclarer dès le lendemain qu'il n'a « qu'une seule carte, celle de journaliste », la réalité est là : le journaliste de télévision est largement identifié au pouvoir politique en place dont il apparaît sinon comme le porte-parole, du moins comme le faire-valoir complaisant.

Le caractère des hommes, la réa-

lité des pressions n'expliquent pas tout. Le journaliste de télévision paye ici sa place dans le dispositif. Rouage d'une mise en scène, il ne peut plus assumer de point de vue particulier, indépendant. Il est, qu'il le veuille ou non, le « présentateur », celui par qui l'ensemble de l'information passe, un simple élément dans un système de signes qui lui assigne une place et un rôle. De ce point de vue, et quelles que soient leurs qualités respectives, Elkabbach et Cavada ne sont pas plus journalistes que Pivot critique littéraire. Il suffit que la télévision accueille des journalistes extérieurs pour qu'on sente immédiatement la différence : un vent d'impertinence et d'imprévu bouscule d'un coup les vieilles habitudes.

On touche là au cœur de la contradiction du professionnalisme. A être trop homme de télévision, le journaliste perd son autonomie d'homme de presse. Si l'on veut dépasser cette contradiction, il faudra certainement s'attaquer à l'ensemble du dispositif, casser l'excessive personnalisation de l'information, ouvrir davantage les rédactions à des journalistes extérieurs à la télévision, nourris d'autres expériences.

La presse audiovisuelle étouffe depuis de trop longues années dans des dispositifs bien huilés. Elle a grand besoin aujourd'hui d'idées neuves, d'imagination, d'un peu d'humour et de beaucoup de passion.

Jean-François Lacan

où les grands régionaux ont gagné en importance. Mais cela ne suffit pas à expliquer son déclin. On a dit que la radio et la télévision lui prenaient sa clientèle et que le Parisien moyen se contentait, le plus souvent, des informations qu'il trouvait sur les ondes. Outre qu'il n'a jamais aimé la presse d'opinion, il y a dans sa désaffection à l'égard des journaux un signe de plus de son indifférence à l'égard de la chose publique. Combien sont ceux qui se contentent de lire *L'Equipe* ? Moins nombreuses qu'avant-guerre, nos feuilles quotidiennes ont, globalement, moins de lecteurs. Ce n'est pas qu'elles ne satisfassent pas aux besoins de la clientèle. Les tentatives récentes de créer de nouveaux journaux ont toutes été de lamentables échecs. La preuve est faite qu'il n'y a pas de place pour un nouvel organe et il n'est pas prouvé que parmi ceux qui existent certains ne seront pas, tôt ou tard, contraints d'abandonner la partie.

Je ne veux pas savoir, Ariane, le journal que vous lisez. J'aime mieux vous énumérer ceux que vous pourriez lire en essayant de les situer par rapport au schéma politique que nous venons de dresser. Commençons par la droite. A droite, il y a *Le Figaro*, journal riche et d'ailleurs fort bien fait qui est lu par la grande bourgeoisie, par le gratin comme l'on dit, et par les gens de théâtre à cause de ses rubriques spécialisées. Politiquement, il est, bien entendu anti-communiste, sottement, nationaliste, intelligemment, et conservateur, obstinément. Vient ensuite *L'Aurore* dont la position politique est difficile à définir. On y joue sur le mécontentement et sur le rouspétage. S'il y avait de l'esprit, on pourrait dire que c'est un journal frondeur. Il n'est qu'hyponcondriaque. On n'y trouve rien de constructif et l'on y devine mille

arrière-pensées. *Le Parisien libéré* qui, le plus, se rapproche de la formule du grand quotidien d'information, exprimerait plutôt la pensée des milieux libéraux du MRP. Mais la chose est fort bien faite et il faut être très averti pour s'en apercevoir. Parlerai-je du *Populaire*, organe archi-confidentiel de la SFIO qui consacre ses chétives colonnes à l'anti-communisme et à la défense des dirigeants du parti quand ils sont au pouvoir ? *Franc-Tireur*, socialiste lui aussi, flotte au gré de ses besoins financiers. Il représente une sorte d'anarchisme bourgeois qui est un peu passé de mode. *Libération* est progressiste. *L'Humanité* est communiste. Et *Combat* que j'allais oublier ! C'est un journal de gauche mais trop intellectuel pour être cohérent. Il cultive une sorte de libéralisme assez séduisant mais il est difficile de s'en remettre à lui pour se former une opinion. Pour ce qui est des journaux du soir, *France-Soir* est la grande feuille populaire, docile aux courants d'opinion qu'elle ne dédaigne pas de précéder. Quant au *Monde*, c'est le journal sérieux, bien informé, avec toutes les apparences de l'objectivité. Libéral, il ne manque pas de courage et bien souvent on le trouve au service des causes les plus généreuses.

Pour ce qui est des hebdomadaires, ils sont innombrables et chacun accomplit sa besogne. Retenez, pour votre initiation, *L'Express* mendéssiste, c'est-à-dire radical bon teint, et *L'Observateur*, où écrivent des intellectuels auxquels il arrive d'être efficacement de gauche.

Voilà ! Faites votre choix si vous ne l'avez déjà fait. Moi, je les lis tous... ou presque tous. Mais c'est le métier qui veut ça !

Jean Guignebert
juillet 1957

locations (offres)

- 74-Samoëns, r.d.c. ds villa, 6 pers., tt cft, juil. 2 900 F, sept. 2 600. Chenu, 32, r. des Marquisats, Annecy. T. (50) 51-03-17.
- 58-Sables-d'Olonne, villa 300 m mer, 1/15 juil. Tél. (51) 37-37-09.
- 64-Cambo, 20 km Bayonne, villa F4 tt cft, juil. et sept. Tél. (59) 55-24-50.
- Petit chalet isolé, pêche truites, s/gd terrain bd Valserine-Ain. T. (50) 48-42-28 midl.
- Alpes du sud-Rizoul 1850, duplex 6/8 p., 50 m2, pl. sud, pisc., tennis privés, qz., ms, juin, juil., août, sept., oct. Tél. (73) 84-61-43.
- 73-St-Sorlins 1 550 m, studio 5 pers., 2° qz. juil. T. (79) 56-70-48, ap. 21-6 (31) 93-35-82.
- 29-Sud Guilvinec, 2 à 4 pces tt cft, jard. clos, terr., 1° qz. juil., sept. Tél. (98) 84-62-75.
- Superbagnères-Pyr. 1 800 m, studio 4 pers., sem. juil. 500 F, sept. 400. Tél. (55) 28-12-80 soir.
- 64-Pyr. Gourette 1 400 m, studio 4 pers., 16/30-7. St-Paul, collège, 47500 Fumel.
- Drôme, à partir 8/8, villa tt cf 700 F/sem. Ecr. N.C. Balkenende, Emmapark 54, Pynacker, Hollande.
- 88-Htes Vosges, mais. mblée 8 pers., ttes pér., tt cft. T. (29) 34-03-05.
- 49-Mais. simple, pl. camp. angevine, calme, jard., pré, espace, août 1 100. Ecr. P.A. n° 224.
- Nice central, 200 m mer, bourgeois 3 pces, juil., août 3 300 F, sept. 2 600. Ecr. Roux, 39 r. Verdi, 06 Nice. T. (93) 87-41-95.

● Votre villa en Provence avec une coopérative d'enseignants à Callian Var, « Le Vignau », vieux village, campagne, lac, mer. Renseignements sur place ou écr. Ferrey, 29 av. du 6 Juin, 14114 Ver-s/Mer. Tél. (31) 22-21-98.

- Vosges, mblé 6 pers., 16/31-7, cour, pré. Bauer, éc., 88 Anould. T. (29) 57-12-78.
- Parc Vanoise Savoie, 2 studios 4/5 pers., juin, sept., 450 F tt comp./sem. Zapillon, 73480 Lansiebourg. T. (79) 05-92-03 repas.
- Haut Jura, 900 m, mblés rur., cft, qz. juil. 1 300 F 4 pers., sept., sem. 550 4 à 6 pers., prox. vill. 2 500 hab. Jenoudet P., 39150 St-Laurent-en-Grandvaux. Tél. : (84) 60-11-45.
- Ile de Ré, appts cft, plage 150 m, juil., août, sept. Mme Boissinot, 46 imp. du Noyer, 79230 Aiffres-Praheq. T. 28-22-39 après 20 h.
- 05-St-Jean - St-Nicolas 1 180 m, appt r.d.c. villa tt cft, 5 pers., juin, sept., px hors sais. Blanc Gras P., 05260 St-Jean - St-Nicolas. Tél. : (92) 55-91-03.
- 05-Orcières-Merlette, appt cft ds mais. village, 3-5 pers., juil., août, sept., ms, qz. ou sem. Decarli, 7, cité Bonne, 05000 Gap. Tél. : (92) 51-07-70.
- Cannes, appt tt cft, 4 pers., 7 mn Croisette, juil. 3 000 F, août 3 500. T. (1) 343-24-32.
- Hte-Savoie, chalet ds les prés, tt cft, 8 pers., juin, août, sept. T. Paris 737-57-44.
- Baie de Rosas-Espagne, 50 km Perpignan, appt tt cft 50 m plage sable fin, 6 ou 8 pers., séj., cuis., 2 ou 3 ch., s. e., w.-c., gde terr. face mer, park., ts comm. Ecr. P.A. n° 225.
- Loisirs Rencontres en Queyras, séjours de vie collective ds village montagnard, été 1/2 pens. 63 F/j. T. (92) 45-70-82 ou (1) 899-37-45.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc. sorties, ttes régions, ts âges milieux div. c/3 timbres. RENAISSANCE B.P. 366, 13 - Marseille-2°.

CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT : Joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,40 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

- Savoie 1 600 m, soleil, repos, calme, promen., climat except., studios tt cft. Lutzler, 48, all. Brosolette, 93320 Pavillons.
- 22-Plouha, 100 m plage, appts 3 p., juil. Tél. (96) 94-42-61.
- 83-Toulon, prox. plages, gd F2 ds villa, 3 à 5 pers., 1° qz. juil. 1 800 F, sept. 2 400. Tél. (94) 46-58-36 après 19 h.
- Javrezac, 10 km Royan, cse désistement, août, mais. tt cft, cuis., s. eau, wc, 2 gdes ch., 3 lits de 2 pers., gd esp. vert, calme. Ecr. Delage, Javrezac, 17120 Cozes. T. (46) 90-80-05.
- Aix-Prov., villa cft, août, sept. St-Raphaël, mblés, 1° qz. juil., sept. Boillot, 33, av. St-Jérôme, 13100 Aix-Pce. Tél. (42) 26-66-32.
- Périgord-Pavillons en forêt, calme, détente, pêche, artisanat, juil., août, 750 F sem., h. sais. 450 F (6 lits 1 pers. par mais.). Mme Perez, éc. publ., 24410 St-Vincent-Jalmoutiers. T. (53) 90-81-65.
- Bandol, sur le port, vue except., appt 2/3p., cft, 4/6 pers., juil. 4 500 F, sept. qz. 2 000. Tél. : (1) 532-25-66.
- Face Font-Romeu, Eyne 2600, chalet tt confort, 8 couchages pour mois juillet. Tél. (63) 61-65-11.
- Près Cullera-sud Valence, Esp., mblé cft, 5 pers., s/plage. Tél. (46) 93-40-66.

locations (demandes)

- J.f. ch. ch. aménagée Paris 8-9°, px mod. Mlle Simon. T. 265-11-34 bur., 093-42-19 dom.
- Ch. Esp. Tossa de Mar préf. appt cft., calme, août, 4 pers. Ch. Esp. juil. appt cft 2 pers. Tél. (3) 093-53-73.
- Ch. loc. juil. Languedoc-Rouss., garrigue, 30 km mer max., si poss. avec ruiss. pr carav. sauvage. T. (48) 60-74-16.

(Suite page 36.)

problème 388

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									

Horizontalement. 1 - Il donne à ses chatons un éclat digne de sa griffe. 2 - Empâte et donne du corps à sa brioche. 3 - Intéresse plus l'antiquaire que le commerce du neuf. 4 - Enveloppe pour protéger ou pour attaquer. 5 - Clale de sol aurifère - Glisser un œil dans l'espallier. 6 - Démonstratif - Chamarrures - Elle connut l'heur grâce à son Cronos. 7 - S'il claque du bec, ce n'est pas dans le quartier du marais. 8 - Ses numéros sont parfois bissés - Un ange lui sauva la vie. 9 - Personnel - Article dont on peut faire toute une tartine. 10 - Elle est sociale de la naissance au décès. 11 - Mouche à ne pas gober sous les tropiques - Note.

Verticalement. 1 - Parti de la Trinité, il est revenu à Pâques. 2 - Arbitre des rencontres internationales - Vos grands-mères pour vos petites-filles. 3 - Accès-soires au théâtre du gymnase - Note ilienne - Démonstratif. 4 - Le shah y était servi sur son plateau - Dans l'alcool - Son gardien s'ébat dans les bois le dimanche. 5 - Eclaireurs coutumiers du falot. 6 - Beaux lins sigeant batiste - L'intruse des foyers chassés par le hérisson. 7 - Amour à Tristan - Corde de pendu. 8 - Préposition - Carrières offertes aux sahariens - Mars en Grèce. 9 - Elle se tire avant même d'avoir ouvert la porte.

solution du problème 387

Horizontalement. 1 - Statuette. 2 - Arbitre. 3 - Vie - Reste. 4 - Opère - Tan. 5 - Ni - Ara - Mi. 6 - Nectar - Is. 7 - Erre - Most. 8 - Elbe - Ee. 9 - Truie - Mur. 10 - Eusèbe - Si. 11 - Stère - Fée.

Verticalement. 1 - Savonnettes. 2 - Triplier - Rut. 3 - Abée - Creuse. 4 - Ti - Rate-lit. 5 - Utrera - Bébé. 6 - Ere - Arme. 7 - Test. 8 - Tamiseuse. 9 - Ebénisterie.

par Pierre Dewever

petites annonces

(Suite de la page 35.)

- Oct, 81 pour 2 ans min. à Talence près de Bx I, échoppe ou appt F3 ou F4 calme. Perrin, appt 309, 22 r. Liotard, Bordeaux.
- C.E. rech. chalet à louer à l'année comportant 2 appts ou poss. de loger 2 familles. Ecr. P.A. n° 226.

ventes

- Appt 2 p. Paris 13^e, s. à m., ch., entrée cuis., wc, dche. T. 372-74-05.
- 66-Le Canet Plage, beau F3 mblé, loggia, park., petit imm. quart. résid., occupé 1 pers. 79 ans, idéal pr retraite, px sacrifié 350 000 F. Ecr. S. Kimmel, 5 rue Condorcet, 75009 Paris. Tél. 878-97-52.
- 44-Mais., cuis., s. à m., 4 ch., cab. toll., dche, wc, véranda, ch. cent., dépendances, beau jardin, prix 350 000 F. Tél. (54) 72-01-13.

● Nevers, F3 libre, 1^{er} ét., impeccable, gar., face lycées, E.N. Ecr. Bigan, clos de la Pique, 58240 Varennes-Vauzelles.

- 34-Villa T5 mblée, équipée, 550 m², 1 km lac Ravège, station verte vacances La Salvetat/Agout, 350 000. T. (68) 25-53-02.
- Poitou, ferme 1900, 4 p., cave, pressoir, grenier amén., puits, four à pain, chem., 200 m², écuries, hang., 5 000 m² terr., e., él., 26 U (+7 ha autour 2 F le m² : élev.). T. (46) 34-75-87.
- Lyon-Montchat central, vds villa F4, cft, Jard., 2 gar., 650 000 F. T. (1) 343-24-32.
- 95-Deuil-la-Barre, mais. rur., cuis. aménagée, s.d.b., gd gren. aménageable, séjour 20 m², 2 ch. 16 et 17 m², ch. cent. au gaz, cave, toiture nve, exc. état, 340 000 F. Tél. Mme Krausz 266-69-20 bur., 983-60-28 soir et week-end.
- Laredo (Esp.) bord Atlantique, meublé, 3 p. pples tt cft, 55 m², terrasse, tennis, 2 plages sable, prix : 100 000 F. Tél. : 969-47-63.

hôtels-pensions

- BRETAGNE, Hôtel des Arcades, 22380 St-Cast, 2 ét., Logis de France, 50 mètres plage. Pens. av. ch. fam., douche, w.-c., 27-6 au 6-7 83 F puis 88, août 102 puis 94, fin août et sept. 86, 10 % sur 3^e pens., menus copieux, variés, devis envoyé avec plaisir. Tél. : 745-03-83 ou été (96) 41-80-50.

centres de vacances

- Ass. rech. DIRECTEURS de C.V. hab. 200 km Paris max. pr C.V. pet. eff. Juil. ou août Suisse, Espagne, Angleterre, Tél. : 500-13-41 ou 500-51-28.

CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,40 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe, affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

Notre dernier numéro de l'année scolaire 1980-1981 paraîtra le 18 juin. Ne tardez pas à nous adresser vos petites annonces car nous serons contraints de reporter à la rentrée la publication de celles qui nous parviendront après le 11 juin.

Vient de paraître
BLANCHETTE MARCORELLES
JOUONS LA COMEDIE
Tome 2 (JAUNE), recueil n° 5
10 histoires, 10 comédies
faciles à mettre en scène
pour enfants de 5 à 15 ans
A.A.E.C.C.
B.P. n° 7, 68000 Colmar
C.C.P. Strasbourg 68167 E
22 francs franco

- Ass. rech. RESPONSABLES de base de voile pour C.V. juil. ou août Espagne. Tél. : 500-13-41 ou 500-51-28.

stages

- Sérigraphie photo toute l'année : stages de 5 jours et week-ends, initiation, perfectionnement, recherches. Ecr. Ateliers de Campeaux, 60220 Formerie. T. (4) 446-16-38.

divers

- Teaching English ? Then you should take « The Papers ». Send for free copy to : The Papers, 11 Dargarvel, avenue Glasgow G 41 5LU, United Kingdom.
- Les Grands Causses en Land-Rover, 7 J. de raid : Larzac, Causse noir... Causse Explo, 34380 Viols.
- La Sardaigne en bus 16-30 août, ambiance et prix sympa 2 200 F tt comp. en camping. Foyer rural, 52000 Euffigneix. Tél. : (25) 03-21-61 ou 07-15-14.
- Jura, vacances à cheval, stages pour Jeunes 8-18 ans : 3 h d'équitation p/jour, responsabilité complète d'un cheval, activités manuelles, anglais. Ranch Reculotte, Fuans, 25390 Orchamp-Vennes. Tél. : (81) 43-53-57 ou 660-37-60.
- Randonnée pédestre Larzac-Cévennes, accès. à tous. A. Nicolle, 34380 Viols.

DOCUMENTS

HOMMES ET MIGRATIONS

Pour l'information des services sociaux, des associations, des animateurs, des militants...

Le point deux fois par mois sur :

« Les migrants dans l'actualité :
législation... accueil... »

Abonnement 1 an : 120 F —
Etranger : 200 F

HOMMES ET MIGRATIONS

POUR LA PROMOTION
DES MIGRANTS

Manuels d'alphabétisation

d'initiation au calcul
d'introduction à la vie moderne

Demander la liste à :

HOMMES ET MIGRATIONS
40, rue de la Duée, 75020 Paris
**AMANA - HOMMES
ET MIGRATIONS**
C.C.P. PARIS 1200 - 16 H
Tél. : 797-26-05

DEMENAGEMENTS

Paris - Banlieue - Province
Corse - Etranger - Route - Maritime

S.N MONGET

CONDITIONS SPÉCIALES A LA S.N.C.F. - DEVIS GRATUIT

9, rue Marceau - 92300 LEVALLOIS - 757.66.66

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation...**



FRANCE 120 F

ÉTRANGER 150 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte
Chèque postal Mandat lettre

Date Signature

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

ZIPCODE

76 80

PAYS (si Etranger) _____

Envoi de la facture à NOM _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE _____

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Chère lectrice,

Cher lecteur,

Si vous avez entre les mains ce numéro de « L'Education », c'est sans doute parce que vous êtes abonné

- soit à titre personnel,
- soit au titre de l'établissement.

Dans ces deux cas, vous n'avez pas à vous préoccuper du renouvellement de l'abonnement : « L'Education » vous envoie, en temps utile, les imprimés nécessaires.

Mais autour de vous il y a certainement des amis, des collègues qui aimeraient lire régulièrement la revue et il ne vous est pas possible de la prêter à tout le monde !...

En faisant bénéficier quelqu'un du bon ci-dessus, vous lui rendrez service en lui faisant plaisir.

Merci de votre aimable collaboration.

F. Silvain.



offre spéciale étudiants

coffret n° 151616 rotring, comprenant :
3 stylos rotring 2000 Isograph (dont 1 gratuit)
en 0,25 - 0,35 - 0,70
1 porte-mine 0,5 à canon semi-coulissant
1 flacon d'encre
1 gomme TB 20

ce rotring-là,
je l'ai à l'œil !...

Parce que rotring fait une offre spéciale, réservée aux étudiants, pour leur permettre d'attaquer l'année avec le matériel de base de leur formation du dessin.

1 stylo rotring gratuit sur les 3 stylos de base du coffret "offre spéciale étudiants".

Parce que ce stylo rotring, je m'en sers tout le temps... et que j'y tiens. Et aussi parce que rotring a une tradition de recherche et de qualité.

Vous trouverez les coffrets rotring "offre spéciale étudiants" chez votre spécialiste dessin habituel.

rotring